

RAPPORT FINANCIER 2022



Groupama
CENTRE-ATLANTIQUE

Assemblée générale du 18 avril 2023

SOMMAIRE

1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MEMBRES DE LA DIRECTION ET COMMISSAIRE AUX COMPTES	p. 4 à 5
2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	p. 6 à 18
3. COMPTES ANNUELS	
• Bilan	p. 20 à 21
• Compte de résultat	p. 22
• Informations générales/Faits marquants	p. 23
• Règles d'évaluation/Changement de méthode/Opérations techniques	p. 24
• Placements	p. 25 à 27
• Autres opérations	p. 28
• Tableaux	p. 30 à 51
4. RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	p. 53 à 61
5. RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	p. 62 à 63

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, MEMBRES DE LA DIRECTION ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Date début mandat	Date fin de mandat	Date AG nomination
PRESIDENT			
Monsieur Denis ROUMEGOUS	16/12/2009	2025	04/05/2010
VICE-PRESIDENTS			
Monsieur Didier DESTRAIT	13/03/2012	2027	22/03/2012
Madame Florence MASSIAS	01/01/2019	2027	26/04/2019
Monsieur Richard SALLES	26/09/2011	2023	22/03/2012
Madame Corinne LAPORTE	28/05/2021	2025	05/05/2022
Monsieur Xavier BESSE	26/04/2007	2025	09/06/2006
Monsieur Christian CASTANET	11/04/2017	2025	11/04/2017
Madame Karine TOURAINE	18/10/2018	2027	26/04/2019
Monsieur Noël RAMBAUD	22/09/2017	2023	06/04/2018
Monsieur Stéphane COOLS	26/04/2019	2027	26/04/2019
Monsieur Pascal COMBECAU	29/08/2018	2027	26/04/2019
ADMINISTRATEURS			
Monsieur Eric FAGOT	07/05/2020	2025	21/04/2020
Monsieur Pascal DELTEIL	29/09/2015	2027	21/04/2016
Madame Isabelle DUVERGNE	03/11/2015	2027	21/04/2016
Madame Caroline AMBIT	01/01/2020	2027	21/04/2020
Monsieur Claude DEVAUD	11/04/2017	2023	11/04/2017
Madame Nathalie GUICHETEAU	15/02/2022	2027	05/05/2022
Madame Valérie LIVOLSI	24/10/2019	2023	21/04/2020
Monsieur Nicolas COUDERT	26/04/2019	2023	26/04/2019
Monsieur Walter GUINTARD	04/05/2010	2023	04/05/2010
ADMINISTRATEURS SALARIES			
Monsieur Emmanuel BARATTE	26/04/2019	2025	26/04/2019
Monsieur Frédéric LADRECH	26/04/2019	2025	26/04/2019

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Sylvain MERLUS

DIRECTEURS

Monsieur Loïc JOUANNEAU	Directeur général adjoint
Monsieur Gildas DUBOIS	Directeur Développement
Monsieur Jérôme CHATEAU*	Directeur Adjoint de la Direction Développement
Monsieur Bruno GOICHON	Secrétaire Général - Directeur des Ressources Humaines
Monsieur Bruno FLEURY	Directeur Financier et Logistique
Monsieur Cédric FONTAN	Directeur Technique et Indemnisation
Madame Mélanie DUBOIS-MASSIAS*	Directrice Technique
Monsieur Philippe COT	Directeur Souscription, Marketing, Communication
Monsieur Olivier TANYÈRES	Directeur Marchés Professionnels, Entreprises, Collectivités et Assurances Collectives

*date de prise d'effet au 01/02/2023

LISTE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Titulaire

MAZARS

Représenté par

Monsieur Eric GONZALES

61 rue Henri Regnault - 92400 COURBEVOIE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1-ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément à la loi et aux statuts, pour vous rendre compte de l'activité de votre Caisse Régionale au cours de l'exercice 2022 et soumettre à votre examen, puis à votre approbation les comptes dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant vous ont été communiqués ou ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

1-Activité au cours de l'exercice 2022

- 1-1 Faits marquants
- 1-2 Résultats techniques
- 1-3 Rapport de gestion financière
- 1-4 Evolution et perspectives d'avenir
- 1-5 Activités de recherches et de développement
- 1-6 Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

2-Comptes de l'exercice 2022

Formation du résultat
Bilan

3-Filiales et participations

4-Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients

5-Décisions diverses

1-1 FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires :

Les primes émises IARD 2022 présentent un taux d'évolution positif de 3,7 % par rapport à 2021 et les primes acquises sont en hausse de +3,8 %.

En IARD, les primes émises en assurance de biens et de responsabilité (ABR) sont en hausse de + 3,4 %. Cette évolution est tirée essentiellement par les risques de biens et responsabilité civile et de l'auto qui présentent respectivement des évolutions positives de + 2,8 % et de + 3,8 %, alors que les primes des risques atmosphériques progressent de 3,6 %.

Les primes émises de l'Assurance de personnes (AP) sont en progression de 3,3 %. Elle s'explique par une hausse sur le risque santé de + 3,5 %, et sur les risques prévoyance et GAV respectivement de + 1,7 % et + 6,17 %.

L'activité Vie, composée des produits d'épargne-retraite et de prévoyance, enregistre une baisse de 1,98 % en 2022 par rapport à 2021. Le chiffre d'affaires s'élève à 145,2 M€ à fin 2022 (tous apporteurs). La collecte brute en épargne retraite cumulée, à fin décembre 2022, est en baisse de 2,9 M€ avec un taux d'Unité de comptes à 44,9 % en baisse de 3 points par rapport à celui de 2021 (47,9 %).

Les sinistres :

Le rapport sinistres à cotisations de l'exercice 2022 s'élève à 105,5 % et est en hausse de 28,54 points. L'année a été marquée par une sinistralité en forte dégradation en raison des événements grêle de mai et juin de 170,9 M€ et par un sinistre important en incendie de 36,7 M€

Les frais généraux :

Le taux de frais généraux marque une baisse grâce à la bonne progression du chiffre d'affaires et à une baisse conjoncturelle des frais.

Les produits financiers :

Sur les marchés financiers, la période a été fortement impactée par la guerre en Ukraine, avec une forte volatilité alimentée par un choc énergétique inflationniste et potentiellement récessionniste. En conséquence, les pressions inflationnistes et les resserrements monétaires ont provoqué une remontée très significative des taux et une baisse des marchés actions.

Dans ce contexte, le résultat financier est en baisse mais reste de bon niveau grâce à la réalisation de plus-values, sachant que l'année 2021 avait été marquée par quelques opérations exceptionnelles comme la cession de la SCA et SCI du Château d'Agassac.

1-2 LES RÉSULTATS TECHNIQUES

Le chiffre d'affaires

À la clôture de l'exercice 2022, les primes émises IARD de Groupama Centre-Atlantique s'élèvent à 606,5 M€. Elles se composent des éléments suivants :

- Les primes émises directes : 593,3 M€ en évolution de +19,2 M€ par rapport à 2021.
- Les primes émises rétrocession Groupama : 13,2 M€ en hausse de +2,1 M€.

Pour l'exercice pur 2022, les primes acquises en affaires directes s'élevaient à 581,1 M€, en hausse de +3,41 % par rapport à l'exercice précédent.

Les primes acquises du risque auto s'élevaient à 168 M€ comparé à 161,3 M€ en 2021, soit une augmentation de 4,15 %. Elle s'explique par une évolution positive des métiers automobile de tourisme (+3,5 %), Autres véhicules (+12,9%), TMA (+ 5,2 %). Le métier Flotte présente une évolution relativement stable (+0,8%) sous les effets des mesures de souscription et de surveillance du portefeuille en vue d'un retour à la rentabilité de ce métier. À la clôture de l'exercice, le risque auto représente 28,9 % du chiffre d'affaires total.

Les primes relatives aux branches dommages, responsabilité civile et incendie, sont en hausse de + 3,39 % par rapport à l'exercice précédent. Elles s'élevaient à 179,3 M€, soit 30,9 % des primes acquises totales. Les métiers habitation, dommages agris et dommages entreprises enregistrent une croissance respectivement de +2,2 %, +3 % et +10,9 %. Le métier dommages collectivités affiche, pour sa part, une croissance en retrait (-11%).

Les primes des risques atmosphériques représentent 52,2 M€, en hausse de +2,91 % soit 9 % du montant total.

En Santé et Prévoyance, les primes acquises s'élevaient à 181,6 M€, en hausse de +2,91 % par rapport à 2021. Ce risque représente 31,3 % des primes acquises totales, et se compose :

- du risque santé individuelle à hauteur de 115,4 M€ en hausse de +2,31 %.
- du risque santé collective à 17,3 M€ en hausse de +4,56 %.
- de la prévoyance individuelle et collective pour un montant de 35,3 M€ en hausse de + 2,82 %,
- de la garantie des accidents de la vie pour 12,7 M€ de cotisations acquises, en progression de +6,34 % par rapport à 2021.

À la fin de l'exercice 2022, le portefeuille est réparti par marchés de la manière suivante :

- Marché des particuliers : 52,9 %
- Marché agricole : 22,8 %
- Marché des entreprises : 12,1 %
- Marché des artisans, commerçants et professions libérales : 6,8 %
- Marché des collectivités publiques et privées : 5,4 %

Activité Vie et Epargne

Le chiffre d'affaires de l'activité Vie, composée des produits d'épargne-retraite et de prévoyance, enregistre une baisse de 1,98 % en 2022 par rapport à 2021. Le chiffre d'affaires s'élève à 145,2 M€ à fin 2022 (tous apporteurs). La collecte brute en épargne retraite cumulée, à fin décembre 2022, est en baisse de 2,9 M€ avec un taux d'Unité de comptes à 44,9 % en baisse de 3 points par rapport à celui de 2021 (47,9 %).

En ce qui concerne l'activité bancaire, le nombre d'affaires nouvelles des crédits Désirio évolue de -14 %.

Le stock des certificats mutualistes reste au même niveau que celui de 2021 avec un montant d'encours net à 62,9 M€. L'année 2022 a permis d'enregistrer une collecte de 4,3 M€ qui a servi à compenser partiellement le volume des rachats.

Le total des ventes nettes du programme « Expertissimo » (produit de placement

en détention direct d'immobilier) évolue cette année à la baisse avec un montant de 10,5 M€ soit -1,7 M€ par rapport à 2021.

Les souscriptions en Société Civile de Placement Immobilier (SCPI) sont en augmentation par rapport à 2021 avec une évolution de +10,6 % (8,8 M€ en 2022 versus 7,9 M€ en 2021).

La sinistralité

Le rapport sinistres à cotisations 2022 exercice pur, toutes branches confondues, s'établit à 105,5 % en dégradation de 28,5 points, en raison notamment d'une sinistralité en hausse : avec une charge sinistres qui progresse de 180,6 M€, dont +4,3 M€ en auto, -7,3 M€ en Assurances Santé/Prévoyance, +40,8 M€ en incendie/dommages aux biens, et +142,7 M€ en risques atmosphériques. L'année a été marquée par l'enregistrement des événements grêle de mai et juin, et d'un dossier sinistre incendie de 36,7 M€.

- Sur le risque auto, le rapport sinistres à cotisations (S/C) est à 90 %, en baisse de 1,1 points par rapport à 2021 (91,1 %). Cette année est marquée par les événements grêle en auto pour un montant de 26,7 M€, alors que l'année 2021 avait été impactée par l'enregistrement de dossiers graves pour 37,4 M€. Cette situation s'observe principalement :

- Sur le métier automobile de tourisme : Le S/C est de 90 % en amélioration de 3,6 points par rapport à 2021. Bien que le S/C soit impacté par les événements grêle de mai et juin, le S/C graves s'améliore de 10,1 points (En 2021 le S/C avait été marqué par une hausse de la charge sinistres des graves liée notamment à l'enregistrement de deux sinistres d'importance pour 35,5 M€). La charge sinistres attritionnelle est en augmentation de 6,6 points dont +6,7 points pour la sinistralité récurrente.
- Sur le métier Autres véhicules dont la sinistralité s'améliore de +11,2 points.
- Les métiers TMA et Flottes enregistrent, quant à eux, une évolution à la hausse de leur sinistralité avec pour le TMA +7,4 points de S/C entre 2022 et 2021 et pour les Flottes +1,1 point.

- En dommages et RC, le rapport sinistres à cotisations (S/C) de 83,1 % est en dégradation de 20,7 points par rapport à 2021, s'expliquant notamment par les facteurs suivants :

- En incendie, le S/C à 146,52 % est en hausse de 45,5 pts, avec une charge sinistres en progression de 28,8 M€ ; impactée par l'enregistrement d'un dossier grave pour 36,7 M€, contre 3 en 2021, pour 17,4 M€.

• En dommages aux biens le S/C est à 55,03 % et en baisse de 4,67 points, tirée essentiellement par la progression des primes acquises de 1 M€ et la baisse de la charge des sinistres (-1,1 M€).

• En RC, le S/C ressort à 39,65 % en hausse de 2,41 % par rapport à 2021, avec une charge sinistres en progression de +1,5 M€ (essentiellement en RC des particuliers et agricole).

• En catastrophes naturelles, le S/C ressort à 106,36 % impacté par l'enregistrement d'une provision pour tardifs sécheresse de 15,6 M€.

- En risques atmosphériques et récoltes, le rapport sinistres à cotisations (S/C) est de 344,6 % en 2022 contre 73,1 % en 2021 soit une hausse de 271,5 points s'expliquant par les facteurs suivants :

- Un S/C tempête à 501,74 % en hausse de 473,21 pts avec une charge sinistres de 139,5 M€, en progression de 17,3 M€.
- Un S/C en récoltes (grêle + MRC) à 165,32% en hausse de +41,02 pts, avec une charge sinistres en progression de 11 M€. La charge sinistres totale à 40,3 M€ reste fortement impactée par les épisodes de gel, sécheresse et de grêle
- En assurances de personnes, le S/C s'élève à 73,2 % en baisse de 6,2 points par rapport à 2021 (79,4 %).
- Pour les risques santé individuelle et collective, le rapport sinistres à cotisations à 73,2 % est en diminution de 1,1 point.
- En prévoyance, le S/C s'élève à 74,3 % en baisse de -9,8 points par rapport à 2021 (84,1%), en raison de la diminution de la charge sinistres de 2,6 M€. En prévoyance individuelle (S/C à 71,3 %) la charge sinistre est en amélioration de 1,9 M€ et de + 0,7 M€ en prévoyance collective (S/C à 101 %).
- En GAV, la charge sinistre est en diminution de 5,6 M€. L'année 2021 avait été marquée par l'enregistrement de 2 dossiers graves pour 4,1 M€. Le S/C ressort à 69,35 % en amélioration de 48,44 %.

1-3 RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE

Contexte macroéconomique en 2022

L'année 2022 est marquée par une remontée brutale de l'inflation qui contraint les banques centrales à relever leurs taux directeurs plus rapidement que prévu. Les tensions sur les chaînes d'approvisionnement en Chine se résorbent lentement sur l'année impactées par des confinements locaux stricts, et l'invasion russe en Ukraine alimente le choc inflationniste sur fonds de divergences géopolitiques croissantes entre les pays occidentaux et les pays du Sud.

Aux Etats-Unis, les tensions inflationnistes se sont avérées sensiblement plus fortes qu'anticipées par la Réserve Fédérale Américaine (FED) ce qui l'a contraint à relever rapidement ses taux directeurs.

Les prix à la consommation ont accéléré sur le premier semestre et l'inflation annuelle atteint son pic entre la mi-année et la fin d'année selon les indices. Cette inflation nourrit les tensions salariales avec des augmentations dans le secteur privé de 4,9% sur 2022 alors que le taux de chômage est historiquement bas à 3,5% de la population active.

La Réserve Fédérale Américaine (FED) a donc poursuivi son resserrement monétaire à un rythme très soutenu de sorte que le taux directeur augmente de 400 points de base sur l'année. Les gouverneurs de la Fed anticipent une poursuite de ce cycle à un rythme plus modéré en 2023 avec une hausse des Fed Funds limitée à 100 points de base en 2024.

Cette politique de resserrement affecte la croissance du PIB qui devrait être modeste en 2022 et 2023 (de l'ordre de 0,5% selon le consensus des économistes), avec un risque de passage en récession qui reste un sujet central de débat des marchés couplé à la maîtrise de la trajectoire d'inflation. A ce stade, les indicateurs avancés de l'activité manufacturière et service suggèrent un ralentissement marqué (PMI manufacturier de décembre est ressorti à 48,4 et le PMI Services à 49,6).

En Europe, la nature de l'inflation et un contexte de croissance moins marquée a poussé à une réaction plus tardive de la BCE.

Sur le premier trimestre, l'inflation était essentiellement importée via la hausse des prix des matières premières liée au conflit russo-ukrainien couplée à la baisse de l'euro contre dollar. La hausse des matières premières s'est néanmoins diffusée à l'ensemble des chaînes de valeur et au secteur des services, provoquant des tensions salariales et une inflation plus structurelle.

Les niveaux d'inflation sont très hétérogènes selon les pays européens notamment en raison des divergences de politique fiscales pour amortir le choc énergétique et d'une dépendance variable aux énergies russes. Ainsi, l'indice des prix harmonisé France progresse de +6,7% sur l'année, +9,6% en Allemagne ou +20% en Lituanie.

Au niveau de la zone euro, l'inflation générale est de +9,2% en décembre suggérant un ralentissement après un pic à 10,6% en octobre, mais principalement sous l'effet des matières premières. Ainsi, l'inflation sous-jacente continue de progresser à +5,2% alors que l'inflation de la composante services est au plus haut de l'année à +4,4% en décembre.

Cette trajectoire a donc contraint la BCE à accélérer son resserrement monétaire. En juillet, elle a mis fin au programme d'achat de nouveaux actifs pour ne réinvestir que les tombées obligataires et comme la FED, a procédé à des hausses de taux directeur à partir de juillet, de sorte que les taux directeurs ont progressé de 250 points entre juillet et décembre. La BCE a communiqué son intention de poursuivre son cycle de hausse de taux sur 2023 et de maintenir les taux tant que l'inflation n'aura pas montré des signes probants de ralentissement vers la cible de 2%.

Du côté de l'activité, la confiance des entreprises s'érode mais ne suggère pas à ce stade de récession marquée. L'indice PMI manufacturier termine l'année à 47,8 quand l'indice du secteur des services est à 49,8.

Dans les pays émergents, les banquiers centraux ont poursuivi le resserrement monétaire débuté en 2021. La Chine a gardé une politique confinement strict en ne l'assouplissant que fin 2022, perturbant les chaînes de production internationale alors que le conflit russo-ukrainien a alimenté la hausse du prix des matières premières.

Les pays émergents se sont montrés proactifs vis-à-vis de l'inflation et ont débuté leur cycle de resserrement monétaire dès 2021. Après la forte hausse du prix des matières premières au premier semestre, ces prix se sont stabilisés voire ont reflué sur la deuxième partie d'année. L'action des banques centrales et la dynamique moins haussière des prix des matières premières ont contribué à limiter l'inflation qui est comparable à ce qui est observé dans les pays développés, avec de très forte disparité cependant sur certains pays (Turquie, Argentine,...).

La politique monétaire chinoise est, quant à elle, restée beaucoup plus accommodante en raison d'un ralentissement marquée de la croissance en Chine. Cette faible croissance trouve son origine dans la vulnérabilité persistante du secteur immobilier et la gestion de la pandémie de Covid-19 par les autorités conduit à des confinements stricts. Le consensus des économistes anticipe une croissance du PIB réel de 3% en 2022

Marchés financiers en 2022

Le resserrement monétaire opéré par les banques centrales a provoqué une forte remontée des taux d'intérêt et une réduction de la liquidité qu'offraient les banques centrales par leurs achats d'actifs. Ceci a pour conséquence de

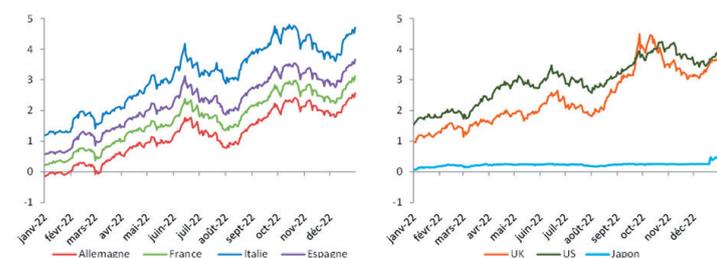
mauvaises performances et une forte volatilité tant sur le marché obligataire, affecté par la remontée des taux, que sur les actifs risqués, à la fois pénalisés par la crainte d'une récession, la perte d'attractivité relative des rendements par rapport aux taux et le contexte de moindre liquidité.

Marchés de taux

Sur le marché des obligations souveraines, le resserrement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique et la remontée des anticipations d'inflation ont conduit à une hausse rapide des taux. Ainsi, le taux de l'OAT 10 ans est passé de 0,2% à 3,11%. Ce mouvement brutal de hausse touche particulièrement les pays perçus comme les plus fragiles, de sorte que les écarts de taux entre pays de la zone euro augmentent significativement. Ces écartements sont restés contenus grâce à l'outil anti-fragmentation initié par la BCE et labellisé Transmission Protection Instrument (TPI). L'écart entre les taux 10 ans italiens et allemand a débuté l'année à 128 points de base et termine l'année à 214 points de base.

Aux Etats-Unis, le 10 ans américain débute le semestre à 1,51% et fini l'année à 3,88% fin décembre.

Taux 10 ans souverains en %

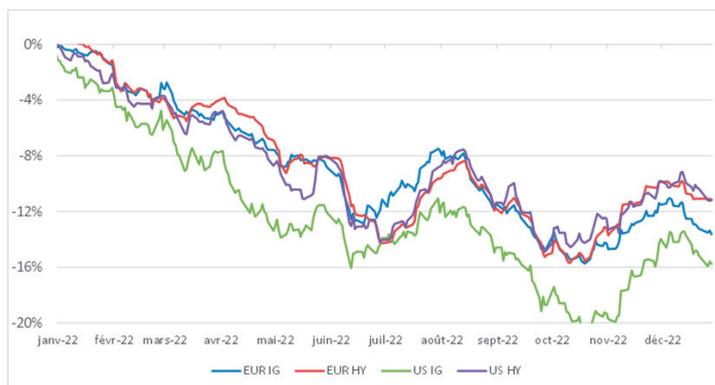


Marchés de crédit

La performance des indices a été affectée par l'annonce de l'arrêt des achats de crédit par la BCE et par l'impact du resserrement des politiques monétaires sur les coûts d'endettement des entreprises. Le segment spéculatif connaît une performance moins dégradée en raison d'une sensibilité taux plus faible et d'un rendement embarqué plus important.

Sur les obligations de bonnes qualités, les primes de risque progressent de 55 à 129 points de base fin juin et terminent 2022 à 90 points de base. La dynamique est la même sur le segment spéculatif (High Yield) avec des primes qui progressent de 282 à 525 points de base en juin pour finir l'année à 380 points de base. Les marchés crédits américains ne font pas exception de sorte que le segment spéculatif voit sa prime de risque progresser de 100 points de base sur l'année à 400 points de base.

Performance des indices crédits



Indices Bloomberg Barclays coupons réinvestis

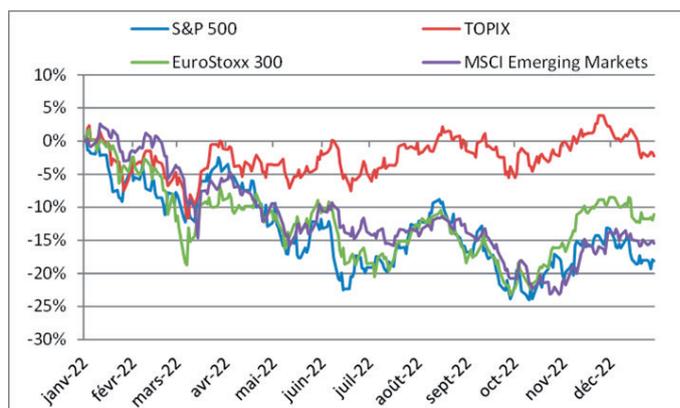
Marchés d'actions

Les marchés actions sont affectés par la hausse de la volatilité de l'ensemble des marchés financiers dans un contexte de craintes de plus en plus vives sur le risque de récession économique. Les indices européens et américains connaissent des performances dégradées, en particulier les valeurs de croissance (-29% sur le MSCI World Growth) qui accusent des baisses très supérieures aux autres valeurs.

Les marchés d'actions japonais bénéficient d'un environnement de remontée des taux beaucoup moins brutal et de la faiblesse du Yen. La performance de l'indice émergent est largement affecté par la Chine et les mesures de confinement strictes couplées aux craintes qui pèsent sur le secteur immobilier.

L'indice action de la zone euro connaît néanmoins une baisse moins marquée que le S&P500 pénalisé par son biais croissance et technologie.

Performance des indices actions



La gestion financière

Les investissements :

Dans un contexte économique moins favorable, marqué par une remontée brutale de l'inflation, les banques centrales ont été contraintes de relever leurs taux directeurs plus rapidement que prévu. Le resserrement monétaire a eu pour conséquence de mauvaises performances et une forte volatilité tant sur le marché obligataire affecté par la remontée des taux, que sur les actifs risqués. Sur les marchés actions, le CAC ressort en baisse de -9,5 % à 6 474 pts (7 153 pts au 31/12/2021).

La stratégie d'allocation d'actifs 2022 a consisté à profiter des points hauts du marché pour réaliser des plus-values essentiellement sur la poche actions, et des périodes de hausse de taux pour renforcer sur opportunité la poche obligataire. La recherche de solutions d'investissement générant de la protection, du rendement récurrent et de la diversification a guidé les choix des investissements.

Sur la poche actions, les périodes de hausse des marchés ont été mises à profit afin de réaliser des plus-values essentiellement sur les OPCVM dans le cadre de la préparation de la trajectoire IFRS 9. Et les investissements ont été réalisés sur des OPCVM actions essentiellement dans des coquilles spécifiques liées au passage à la norme IFRS 9. Sur la poche actions en direct des positions déjà détenues en portefeuille ont été renforcées sur opportunités.

Au niveau de la poche obligataire, les investissements sur les dettes privées ont été privilégiés compte tenu du contexte de remontée de taux, avec un positionnement sur les corporate de ratings A et BBB de bonne qualité.

Le mandat obligataire avec GAM a été abondé afin de pouvoir profiter des creux de marché lors de périodes de hausse de taux. La remontée des taux du souverain a été mise à profit pour réaliser quelques investissements en « Govies AA ».

Les opérations réalisées ont été également guidées par une recherche d'optimisation des taux de rendement. Quelques plus-values opportunistes ont été réalisées afin de réduire l'exposition à des titres de notation de moins bonne qualité.

Par ailleurs, des investissements ont été réalisés sur des OPCVM de crédits corporate et fonds de dettes séniors. Les choix d'investissement ont été réalisés dans une optique de diversification, de réduction du risque et d'apport de rendement récurrent.

Sur la poche immobilière, le projet « Grand Angle » de Niort s'est poursuivi sur l'année 2022 avec la poursuite de la réalisation du bâtiment de « L'Esplanade ».

Sur la poche trésorerie des opérations d'optimisation ont été réalisées par la souscription d'OPCVM de trésorerie qui ont profité de la remontée des taux au jour le jour (ESTER).

Au global, le taux de rendement comptable à 2,25 % (hors actifs stratégiques) est en baisse de 1,64 point, en raison d'un niveau de plus-values nettes en baisse, sachant que l'année 2021 avait été impactée par la cession de la SCI et SCA d'Agassac

Le résultat financier

Composé des produits courants, des plus ou moins-values de cessions et des dotations ou reprises aux provisions pour dépréciation, le résultat financier constitue une ressource importante pour l'équilibre financier de la société.

Le résultat financier s'élève à +17 M€ contre +27,5 M€ en 2021, en diminution de 10,5 M€. Cette évolution s'explique notamment par la réalisation de plus-values à la baisse et par l'enregistrement de provisions sur les titres cotés actions et structurés financières (3,5 M€ vs une reprise de 2,2 M€ en 2021). L'année 2021 avait été marquée par la cession de la SCA et SCI d'Agassac avec une plus-value nette de 5,2 M€, et par une reprise de provision sur le titre Groupama Participation (3,6 M€).

Les revenus de placement à 13 M€ sont en hausse de 0,9 M€, grâce à une progression des revenus sur la poche « actions ». Comme en 2021 des dividendes des titres des certificats mutualistes de GAM ont été enregistrés pour 1,6 M€.

La solidité financière :

Les plus et moins-values latentes totales atteignent -9 M€ contre 67 M€ en 2021, Elles ont été impactées négativement par la baisse des marchés actions et obligataires en lien avec la remontée des taux. Dans ce contexte, les poches actions et obligataires évoluent respectivement de -22,5 M€ et de -54,7 M€. Sur la poche immobilière les plus-values latentes sont en hausse de +1,1 M€.

Au global, le niveau de plus-values latentes est également impacté par l'extériorisation de 8,4 M€ de plus-values nettes.

1-4 EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Planification Stratégique Opérationnelle

La Planification Stratégique Opérationnelle (PSO) est une démarche de priorisation

et de planification des ambitions du Groupe. Elle concerne toutes les sociétés qui le composent. Cette démarche passe, pour Groupama Centre-Atlantique, par :

- La définition des axes prioritaires de développement, d'équilibre technique, de maîtrise des frais généraux, de performance financière,
- La déclinaison de ces ambitions en objectifs et résultats chiffrés, avec en parallèle l'élaboration des plans d'actions opérationnels adaptés,
- Le suivi de leurs réalisations, l'analyse des résultats et la mise en place, si nécessaire, des plans d'actions correctifs.

La PSO intègre la vision stratégique Groupe exprimée notamment autour des 5 podiums suivants :

- Devenir l'assureur préféré des Français par la qualité de service
- Capitaliser sur les forces historiques de l'entreprise
- Atteindre les ambitions du groupe en protection de la personne
- Généraliser la performance économique
- Conforter notre place de référent sur le marché agricole.

Elle est revue et actualisée chaque année en fonction des résultats définitifs de l'année précédente et du réalisé de l'année en cours. Elle porte sur l'ensemble des métiers en assurance dommages et biens, assurance de personnes, ainsi que sur les métiers distribués tels que la Banque, la Vie. Elle intègre également, depuis 2016, des ambitions sur la commercialisation des certificats mutualistes.

Envois 2023 est l'appellation du nouveau projet d'entreprise lancé fin 2020 à Groupama-Centre-Atlantique et qui a comme singularité d'être coconstruit avec les élus et les collaborateurs.

Ce programme stratégique est en ligne avec le positionnement groupe « Groupama : assureurs créateurs de confiance » et se décline autour des quatre valeurs fondatrices : proximité, engagement, performance et solidarité et des axes de transformation exprimés au travers des 5 piliers suivants :

- Ré-enchanter la relation client
- Relais de croissance via les services
- Groupama, marque de référence
- Modèle Industriel
- RH / Management

Il a pour ambition de transformer ces mutations en opportunités à l'horizon 2023 :

- Des clients très satisfaits en agissant à la fois sur la fidélisation et sur la conquête de prospects
- Un développement rentable en visant la maîtrise technique sur tous les métiers en maintenant un ratio combiné non-vie en deçà de 98 %
- Une culture de l'efficacité en conjuguant maîtrise des coûts de fonctionnement et qualité de service.
- Des collaborateurs engagés, accompagnés dans l'évolution de leurs métiers (immobiliers, temps de travail, défi d'usage/défi technologique ...).

Il poursuit l'objectif général : "Accélérer notre dynamique et accentuer notre performance au service de nos sociétaires et de nos territoires". Il s'agit de renforcer notre capacité de transformation pour devenir l'Assureur Evident sur notre territoire.

Les axes de travail s'articulent autour de 9 podiums :

- Conquête particuliers
- Leadership Agricole
- Accélération Pro et Entreprises
- Protection sociale, Prévoyance et Retraite

- Dynamique Mutualiste
- Dynamique et Performance collective
- Optimisation de la relation client
- Innovation, transformation digitale et nouveaux usages
- Rentabilité et Pilotage économique

400 actions ont été recensées à travers cette démarche participative inédite et l'ensemble de ces suggestions nourrissent les orientations des comités métiers de la caisse régionale.

Perspectives financières 2023

Les principales économies occidentales sont en phase de ralentissement et devraient entrer en récession en 2023. Les banques centrales considèrent la lutte contre l'inflation comme la priorité, et devraient poursuivre leur hausse de taux en 2023.

Ces scénarios de hausse de taux comportent néanmoins de nombreuses incertitudes :

La BCE a clairement évoqué son approche « dépendante des données » : son action est donc susceptible d'évolution en fonction des indicateurs macro et surtout de l'inflation.

Une tombée en récession trop rapide, en particulier dans le contexte de guerre en Ukraine, pourrait amener la BCE à stopper temporairement les hausses de taux, en attendant une conjoncture plus favorable.

Le marché risque d'osciller entre ces différentes anticipations au gré des informations sur les données macro-économiques et des communications des entreprises sur leurs résultats.

Dans ce contexte, où la volatilité des marchés sera encore présente, la politique d'investissement au sein de Groupama Centre-Atlantique se fera en recherchant à la fois du rendement et de la diversification mais également de la sécurité en recourant à des protections. La prise en compte des contraintes de limitation des risques définies par le groupe guidera également les investissements.

La recherche de supports d'investissements permettant d'atteindre un niveau correct de rémunération des fonds propres, tout en garantissant une bonne maîtrise du risque, sera poursuivie ; la récurrence et la distribution du revenu et la recherche de thématiques porteuses seront des critères de prédilection.

Dans ce contexte d'équilibre du couple rendement/risque et coût en capital, la stratégie d'investissement reposera :

- Sur la poursuite de l'enrichissement du mandat de gestion avec Groupama Asset Management, en recherchant des solutions de diversification sur les émetteurs privés de bonnes notations. Le contexte de remontée progressive des taux souverain pourra être mis à profit pour renforcer le poids de la dette souveraine.
- Sur une évolution contenue de la poche actions, dans le respect des limites de risques définies par le groupe. Une gestion dynamique sera recherchée en privilégiant la flexibilité et la réactivité par rapport à l'évolution du cycle économique et des risques politiques. La mise en place d'un mandat action avec Groupama Asset Management permettra d'augmenter le rendement et la sécurité de la poche.
- Le renforcement des actifs non cotés apportant des surplus de rendement pour un coût en capital inférieur aux actions cotées.
- Sur une gestion dynamique de la poche trésorerie, avec des placements plus importants dans les sicav de trésorerie dans un contexte de hausse des taux courts.

• L'intégration progressive des choix de classification des actifs et la recherche de la réduction de la volatilité dans le cadre du démarrage de la norme IFRS 9.

• L'intégration progressive de critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (« ESG »).

Une attention particulière devra être portée :

- À l'augmentation des produits récurrents,
- À la maîtrise du niveau de l'exposition action, et immobilière,
- À la reconstitution du latent,
- À la liquidité et à la diversification du portefeuille,
- À l'adéquation des maturités avec les durations de passif,
- Au suivi des impacts de la norme IFRS 9,
- Au coût en capital du portefeuille dans Solvabilité 2.

La finance durable :

La finance durable constitue l'une des solutions de lutte contre le changement climatique.

Aujourd'hui, la durabilité s'intègre et prend une place de plus en plus importante dans les décisions d'investissement.

La stratégie RSE adoptée par le Groupe fin 2021, prévoit de déployer une politique d'épargne et de placements durables claire, publique et commune à l'ensemble du Groupe.

C'est dans ce cadre que Groupama développe une charte complète qui définit la position et les convictions du groupe en matière d'investissement durable pour toutes ses entités : Caisses Régionales, filiales assurantielles et les filiales financières, dont notamment Groupama Immobilier et Groupama Asset Management.

Cette charte concerne les activités de Groupama en tant que propriétaire d'actifs, ce qui couvre donc toutes les activités d'investissements d'actifs. Définition d'une stratégie d'investissement productrice de rendement et rentable, qui offre des résultats positifs et durables dans l'économie et la société en général.

La finance durable fait désormais partie intégrante de la stratégie financière de la Caisse Régionale.

Certificats mutualistes :

Le niveau total au bilan s'élève à 62,9 M€ et reste stable par rapport à 2021.

Dans ce cadre les fonds collectés sont cantonnés dans des poches de placements à risques limités.

Pour 2023, la Caisse régionale poursuivra la commercialisation des certificats mutualistes auto-détenus au bilan.

Rappelons que les certificats mutualistes, en tant qu'outil de fidélisation, permettent aux sociétaires d'investir durablement dans la Caisse régionale, sur un placement à long terme, offrant une rémunération en corrélation avec la qualité des résultats de la Caisse régionale

Solvabilité 2 et normes IFRS :

Ces dernières années ont vu un accroissement des reportings solvabilité 2 à réaliser pour le pilier 3. Comme en 2022, l'année 2023 sera consacrée à l'amélioration des process d'élaboration, à la réduction des délais et au développement des contrôles de qualité des données.

Le choix des investissements sera également guidé par la prise en compte du coût en capital des produits.

Au 01/01/2023 de nouvelles normes IFRS (IFRS 9 et 17) seront en application. L'année 2023 sera consacrée à la mise en place des nouveaux process d'arrêtés des comptes et à la réalisation des pro forma.

La norme IFRS 9 qui est la nouvelle norme relative à l'évaluation, la classification, la comptabilisation et la dépréciation des placements financiers, sera prise en compte dans le choix des investissements.

1-5 ACTIVITÉS DE RECHERCHES ET DE DÉVELOPPEMENT

La société n'exerce aucune activité en matière de recherche et développement.

1-6 EVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'a été constaté.

2-COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Méthodes comptables

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation actuellement en vigueur et selon les mêmes formes et en suivant les mêmes méthodes que lors des exercices précédents.

La formation du résultat

(en millions d'euros)	2021	2022	Variation	%
Primes émises	585,1	606,5	21,4	3,7 %
Variation des primes non-acquises	-6,3	-5,7	0,6	-8,8 %
Primes acquises	578,8	600,7	21,9	3,8 %
Charges des sinistres	-385,5	-606,1	-220,6	57,2 %
Charges des autres provisions techniques	-3,7	2,0	5,7	-153,3 %
Marge technique brute	189,6	-3,4	-193,0	-101,8 %
Solde de réassurance	-81,6	101,7	183,3	-224,7 %
Marge technique nette	108,0	98,3	-9,7	-9,0 %
Frais d'acquisition et administration	-106,3	-103,3	3,0	-2,8 %
Autres charges et produits techniques	-3,4	-4,1	-0,7	-20,5 %
Résultat d'exploitation	-1,6	-9,1	-7,4	453,8 %
Résultat financier	27,5	17,0	-10,5	-38,1 %
Résultat non-technique	-1,4	-2,1	-0,8	54,9 %
Résultat exceptionnel	-0,1	0,1	0,3	-216,9 %
Résultat avant IS et participation	24,3	6,0	-18,4	-75,5 %
Impôt sur les sociétés	-2,1	0,8	2,9	-136,3 %
Résultat social	22,2	6,7	-15,5	-69,8 %

Les primes émises à 606,5 M€ ressortent en hausse de 21,4 M€ (+ 3,7 %) et les primes acquises à + 3,8 %.

Après les opérations de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles et les caisses locales, la marge technique nette de Groupama Centre-Atlantique s'établit à 98,3 M€, soit 16,4 % des cotisations contre 18,7 % en 2021.

La marge technique nette est en baisse par rapport à 2021 de 9,7 M€, en raison d'une dégradation de la charge des sinistres de l'exercice, impactée par la hausse de la sinistralité liées aux événements grêle de mai et juin et à la sinistralité d'un dossier sinistre grave en incendie.

L'évolution positive du solde de réassurance (+183,3 M€) s'explique notamment par les cessions importantes des événements atmosphériques et du sinistre incendie de 36,7 M€. La hausse des cotisations cédées du fait de la progression du chiffre d'affaires contribue à la réduction de l'évolution positive du solde.

Le taux de frais généraux nets à 21,9 % est en baisse de 1,3 point par rapport à 2021, tiré par la progression du chiffre d'affaires et la baisse des frais généraux nets impacté par une reprise de provision sur les engagements sociaux (3,2 M€).

Le ratio combiné consolidé à **101,06 %** est en hausse de 1,61 point par rapport à celui

de 2021 (99,45 %), une dégradation qui s'explique essentiellement par la progression de la charge des sinistres de l'exercice.

Le résultat financier s'élève à 17 M€ et en baisse de 10,5 M€. Cette évolution s'explique notamment par la réalisation de plus-values à la baisse et par l'enregistrement de provisions sur les titres cotés actions et structurés financiers (3,5 M€ vs une reprise de 2,2 M€ en 2021). L'année 2021 avait été marquée par la cession de la SCA et SCI d'Agassac avec une plus-value nette de 5,2 M€, et par une reprise de provision sur le titre Groupama Participation (3,6 M€).

Sur les marchés financiers, la période a été fortement impactée par la guerre en Ukraine, avec une forte volatilité alimentée par un choc énergétique inflationniste et potentiellement récessionniste. En conséquence, les pressions inflationnistes et les resserrements monétaires ont provoqué une remontée très significative des taux : l'OAT 10 ans termine l'année au plus haut à 3,1 pts après une hausse sur l'année de près de 290 pbs. A ce contexte de hausse de taux s'ajoute un écartement des spreads de crédit, liée à la fin de l'achat de crédit par la BCE et à une anticipation d'une remontée des taux de défaut.

Sur les marchés actions, le CAC ressort en baisse de -9,5 % à 6 474 pts (7 153 pts au 31/12/2021).

Dans ce contexte, le stock des plus et moins-values latentes est négatif à -9 M€ (vs +67 M€ au 31/12/21), en baisse de -76 M€ (dont -22,5 M€ sur la poche actions et -54,7 M€ sur la poche obligataire).

Le taux de rendement comptable de 2022 (hors actifs stratégiques) ressort à 2,25 % en diminution de 1,64 point par rapport à 2021 (3,89 %), en raison de la baisse des plus-values nettes.

L'affectation des produits financiers est positive à 7,4 M€ pour l'activité d'assurance et à 9,6 M€ pour les fonds propres.

Mais le résultat technique de l'assurance non-Vie reste négatif à -1,6 M€ à comparer à +10 M€ en 2021.

Le résultat exceptionnel est positif à +0,1 M€, et le montant de l'impôt sur les sociétés ressort à +0,8 M€ en progression de +2,9 M€.

Après la prise en compte des produits financiers sur fonds propres, des opérations exceptionnelles et de l'impôt sur les sociétés, le résultat présenté à l'Assemblée générale est positif à **6,7 M€**.

Le Bilan

(en millions d'euros)	2021	2022	Variation	%
Actifs incorporels	11,4	11,9	0,5	4,5 %
Placements	960,1	1 021,5	61,4	6,4 %
Part de la réassurance dans les provisions techniques	537,7	666,7	129,0	24,0 %
Créances	106,9	132,5	25,5	23,9 %
Autres actifs	123,9	49,7	-74,3	-59,9 %
Total de l'actif	1 740,1	1 882,3	142,2	8,2 %
Capitaux propres	599,9	612,3	12,4	2,1 %
Provisions techniques brutes	1 002,7	1 159,5	156,9	15,6 %
Provisions pour risques et charges	8,8	5,6	-3,2	-36,1 %
Autres dettes	128,7	104,8	-23,9	-18,6 %
Total du passif	1 740,1	1 882,3	142,2	8,2 %

Le total du bilan au 31/12/2022 s'élève à **1 882,3 M€** en progression de 142,2 M€.

A l'actif, les placements qui s'établissent à 1 021,5 M€ sont en hausse de 61,4 M€ par rapport à 2021, tirée par l'augmentation de la poche obligataire et monétaire.

La part des réassureurs dans les provisions techniques à 666,7 M€ est en progression de 129 M€ en lien avec la cession plus importante des événements atmosphériques de l'année.

Le poste « créances » à 132,5 M€ comprend notamment les créances liées aux opérations d'assurance et de réassurance, les créances sur le personnel et les organismes sociaux et fiscaux et enfin les débiteurs divers.

Le poste « Autres Actifs » s'établit à 49,7 M€ en diminution de 74,3 M€, et regroupe les actifs liés à l'exploitation, les immobilisations et les comptes courants bancaires. Ces derniers expliquent en grande partie l'évolution du poste.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 612,3 M€ contre 599,9 M€ à fin 2021, en augmentation de 12,4 M€, grâce essentiellement au résultat social positif et au transfert du fonds de secours des caisses locales. Ils représentent 32,5 % du total du bilan.

Les provisions techniques brutes regroupent les engagements envers les assurés (ensemble des provisions des dossiers sinistres et des dossiers rentes) et les provisions réglementaires notamment sur les risques spécifiques tels que la construction et la dépendance. Elles s'élèvent à 1 159,5 M€ et sont en hausse de 156,9 M€ par rapport à 2021, en raison des événements grêle de mai et juin.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 5,6 M€, en diminution de 3,2 M€ par rapport à 2021. Dans ce poste figurent essentiellement les provisions pour engagements sociaux pour 4,7 M€ envers le personnel.

Le poste autres dettes s'élève à 104,8 M€, contre 128,7 M€ à fin 2021, en baisse de 23,9 M€.

Ce poste comprend notamment les dettes liées aux opérations d'assurance et de réassurance, les dettes envers des établissements de crédit (solde des comptes bancaires), les dettes sur le personnel, sur l'état, et les organismes sociaux, ainsi que les créanciers divers et les comptes de régularisation passif (comptes courants GMA, SCI, Fournisseurs, ...).

3-FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le détail des filiales et participations est indiqué à l'annexe aux comptes (cf. planche 1-5 filiales et participations)

Prises de participation

Groupama Centre Atlantique n'a pas pris, au cours de l'exercice écoulé, de nouvelle participation.

Cession de participation

Groupama Centre Atlantique n'a pas réalisé, au cours de l'exercice écoulé, de cession de participation.

4-INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux dispositions des articles L 441-14, D 441-4, A 441-2 et D 441-6 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'à la clôture du dernier exercice, l'état des factures reçues et émises non réglées à l'égard des fournisseurs et des clients ressortait ainsi qu'il est indiqué ci-après :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441 I. - 1 ^o du Code du commerce : factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I. - 2 ^o du Code du commerce : factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					62	0					52
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)	248,7	3 811,62	15 294,96	13 575,17	57 922,9	90 604,65	0,00	155 034,32	-12 556,56	-2 409,21	85 112,93	225 181,48
		TTC	TTC		TTC	TTC		TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)	0,2 %	4,20 %	16,83 %	14,94 %	63,75 %	99,73 %						
		TTC	TTC		TTC	TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)							0,00 %	68,85 %	-5,58 %	-1,07 %	37,80 %	100,00 %
								TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	32						0					
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)	136 630,12						0,00					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 444-6 ou article L. 443-1 du Code du commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)						- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)					

Le signe - correspond à des avoirs fournisseurs

Le signe - correspond à des avoirs clients

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Article D. 441 II. : factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					Article D. 441 II. : factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser HT ou TTC)						0,00						0,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A° relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées)												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 444-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)					- Délais contractuels (précisez) - Délais légaux (précisez)						
	Le signe - correspond à des avoirs fournisseurs					Le signe - correspond à des avoirs clients						

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus, n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

5-DÉCISIONS DIVERSES

- Aucune décision diverse pour cet exercice.

Nous vous remercions de bien vouloir vous prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé et sur les opérations qui figurent dans le présent rapport, ainsi que les opérations décrites ci-dessus, en votant les projets de résolutions soumises à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES ANNUELS

- Bilan	page 20 à 21
- Compte de résultat	page 22
- Informations générales Faits marquants de l'exercice	page 23
- Règles d'évaluation et de présentation Changement de méthode Opérations techniques	page 24
- Placements	page 25
- Autres opérations	page 28
- Tableaux	page 30

I - ACTIF (en K€)	2022	2021
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège		
2 Actifs incorporels	11 918	11 403
3 Placements	1 021 484	960 086
Terrains et constructions (placements Immobiliers)	51 260	46 617
Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	426 565	422 445
Autres placements	543 659	491 024
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	654 673	527 395
Provisions pour primes non acquises	20 936	19 215
Provisions d'assurance vie (non-vie)	0	0
Provisions pour sinistres (Non-Vie)	525 014	396 913
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)	0	0
Provisions d'égalisation (non-vie)	0	0
Autres provisions techniques (Non-Vie)	108 723	111 268
Provisions techniques des contrats en unités de compte (non-vie)	0	0
Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution		
Part des Organismes Dispensés d'agrément dans les Provisions Techniques	12 074	10 325
6 Créances	132 456	106 911
Créances nées d'opérations d'assurance directe	54 747	40 765
6aa Cotisation acquises non émises	10 102	9 144
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	44 645	31 622
Créances nées d'opérations de réassurance	9 043	5 082
Autres créances	68 666	61 063
6ca Personnel	104	95
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	67	26
6cc Débiteurs divers	68 495	60 942
Capital appelé non versé	0	0
7 Autres actifs	35 961	110 549
Actifs corporels d'exploitation	5 994	6 518
Comptes courants et caisse	29 546	103 194
Actions propres	420	837
8 Comptes de régularisation actif	13 698	13 393
Intérêts et loyers acquis non échus	2 374	2 474
Frais d'acquisition reportés	10 536	10 324
Autres comptes de régularisations	787	596
9 Différence de conversion		
Total de l'actif	1 882 264	1 740 063

II - PASSIF (en K€)	2022	2021
1 Capitaux propres	612 337	599 901
Fonds d'établissement et fonds social complémentaire	63 932	63 932
Primes liées au capital social	208 721	208 721
Réserves de réévaluation	0	0
Autres réserves	183 462	173 193
Subvention d'investissement	0	0
Report à nouveau	149 494	131 832
Résultat de l'exercice	6 727	22 223
2 Passif subordonnés	0	0
3 Provisions techniques brutes	1 159 515	1 002 655
Provisions pour cotisations non acquises	66 648	60 903
Provisions d'assurance vie	0	0
Provisions pour sinistre (Non-Vie)	912 872	759 786
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)	0	0
Provisions pour égalisation	11 337	12 882
Autres provisions techniques (Non-Vie)	168 658	169 084
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
5 Provisions pour risques et charges	5 609	8 772
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0
7 Autres dettes	102 500	126 576
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	42	6
Dettes nées d'opérations de réassurance	61 726	75 087
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	133	433
Autres dettes	40 599	51 051
Titres de créance négociables émis par l'entreprise	0	0
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	5	5
Personnel	16 532	20 533
Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	16 777	17 354
Créanciers divers	7 285	13 160
8 Comptes de régularisation passif	2 302	2 159
9 Différence de conversion - Actifs corporels d'exploitation	0	0
Total du Passif	1 882 264	1 740 063

Compte de résultat

Compte de résultat technique au 31 décembre 2022 en K€

	Opérations brutes	Cessions et Rétrocessions (1)	2022	2021
1. Cotisations acquises	600 719	231 562	369 157	354 948
Cotisations	606 464	233 284	373 180	359 227
Variations des cotisations non acquises	(5 745)	(1 722)	(4 023)	(4 278)
2. Produits des placements alloués	7 424	0	7 424	11 677
3. Autres produits techniques	14 244	0	14 244	14 678
4. Charges de sinistres	(606 130)	(307 485)	(298 646)	(277 474)
Prestations et frais payés	(453 044)	(177 635)	(275 409)	(251 359)
Charges des provisions pour sinistres	(153 086)	(129 850)	(23 237)	(26 114)
5. Charges et autres provisions techniques	426	2 544	(2 118)	2 734
6. Participation aux résultats	0	0	0	0
7. Frais d'acquisition et d'administration	(103 258)	(28 358)	(74 900)	(76 494)
Frais d'acquisition	(95 210)	0	(95 210)	(98 390)
Frais d'administration	(8 048)	0	(8 048)	(7 873)
Commissions reçues des réassureurs	0	(28 358)	28 358	29 768
8. Autres charges techniques	(18 344)	0	(18 344)	(18 081)
9. Variation de la provision pour égalisation	1 545	0	1 545	(1 951)
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	(103 374)	(101 736)	(1 638)	10 038

(1) yc conservation des org. Disp. D'agr.

Compte de résultat non technique au 31 décembre 2022 en K€

	2022	2021
1. Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-1 638	10 038
2. Résultat technique de l'assurance Vie	0	0
3. Produits de placements	25 475	36 025
Revenus des placements	12 989	12 118
Autres produits des placements	2 634	14 694
Profits provenant de la réalisation des placements	9 852	9 213
4. Produits des placements alloués	0	0
5. Charges des placements	-8 470	-8 558
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-1 108	-1 520
Autres charges des placements	-5 489	-2 254
Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 873	-4 785
6. Produits des placements transférés	-7 424	-11 677
7. Autres produits non techniques	2 740	3 039
8. Autres charges non techniques	-4 858	-4 407
9. Résultat exceptionnel	140	-120
Produits exceptionnels	627	401
Charges exceptionnelles	-487	-521
10. Participation des salariés	0	0
11. Impôts sur les bénéfices	762	-2 118
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 728	22 223

Tableau des engagements reçus et donnés au 31 décembre 2022 en K€

	2022	2021
1. Engagements reçus	0	0
2. Engagements donnés	23 241	21 450
Avals, cautions et garanties de crédit donnés		128
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	18 164	16 437
Autres engagements donnés	5 077	4 885
3. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	0	0
6. Autres valeurs détenus pour compte de tiers	0	0
7. contrepartie des engagements	23 241	21 450

Informations générales

Juridique

Groupama Centre-Atlantique (ci-après GCA) est agréé directement auprès de l'Autorité de contrôle prudentiel et de régulation (ACPR) pour l'ensemble des risques réassurés.

Compétence géographique

L'activité porte essentiellement sur la réassurance des contrats souscrits par les sociétaires auprès des caisses locales réparties sur dix départements sous l'enseigne de Groupama : Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Indre, Lot-et-Garonne, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne, Haute-Vienne.

Consolidation

Les comptes de Groupama Centre-Atlantique sont consolidés par intégration globale dans les comptes combinés du groupe constitué par Groupama Assurances Mutuelles. (ci-après GMA), dont le siège est situé au 8-10 rue d'Astorg (Paris 8^{ème}).

Intégration fiscale

À compter du 1er janvier 2008, GCA a opté pour l'intégration fiscale sur la base des articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Le comité exécutif groupe du 16 octobre 2007 a décidé que GMA, en tant qu'entité combinante conformément aux dispositions de l'article L.345-2 du Code des assurances, sera tête de groupe fiscal.

Faits marquants de l'exercice

Les cotisations acquises à 587,5 M€ ressortent en progression de +3,50% (+19,9 M€).

La sinistralité de l'exercice est marquée par les événements grêle de mai et juin et par un sinistre incendie de 36,7 M€ (dossier Mandar). Elle ressort en forte hausse de +180,6 M€ et de +18 M€ après réassurance. Pour rappel, l'année 2021 avait été impactée par l'enregistrement de 7 dossiers XS pour 56,7 M€ (2 en auto, 3 en incendie et 2 en GAV).

Le S/C de l'exercice ressort à 105,46% en dégradation de 28,54 pts par rapport au

31/12/21 (76,93%).

Les boni/mali sur exercices antérieurs ressortent à +40,6 M€ en baisse de -34 M€ par rapport à 2021 et de -4,9 M€ après réassurance. L'année 2021 avait été marquée notamment par l'enregistrement de 3 boni sur des dossiers XS pour un total de 57,2 M€ (un dossier de 2009 pour 17,6 M€, un de 2014 pour 21,3 M€ et un de 2020 pour 18,3 M€).

La charge sinistres est également impactée par la remontée des taux d'intérêt, et l'inflation.

La marge technique nette à **98,3 M€** est en baisse de **-9,7 M€** par rapport au 31/12/2021.

Le résultat financier s'élève à 17 M€ en baisse de 10,5 M€ en raison essentiellement de la diminution des plus-values réalisées et des effets sur les provisionnements sur titres. L'année 2021 avait été marquée par la cession de la SCA/SCI d'Agassac en 2021 (PV de 5,2 M€), et la reprise de la provision sur le titre Groupama Participation (3,6 M€).

Sur les marchés financiers, la période a été fortement impactée par la guerre en Ukraine, avec une forte volatilité alimentée par un choc énergétique inflationniste et potentiellement récessionniste. En conséquence, les pressions inflationnistes et les resserrements monétaires ont provoqué une remontée très significative des taux : l'OAT 10 ans termine l'année au plus haut à 3,1 pts après une hausse sur l'année de près de 290 pbs. A ce contexte de hausse de taux s'ajoute un écartement des spreads de crédit, liée à la fin de l'achat de crédit par la BCE et à une anticipation d'une remontée des taux de défaut.

Sur les marchés actions, le CAC ressort en baisse de -9,5 % à 6 474 pts (7 153 pts au 31/12/2021).

Dans ce contexte, le stock des plus et moins-values latentes est négatif à -9 M€ (vs +67 M€ au 31/12/21), en baisse de -76 M€ (dont -22,5 M€ sur la poche actions et -54,7 M€ sur la poche obligataire).

Le poste « impôts sur les bénéfices » ressort en positif (+762 K€) contre une charge d'impôt de -2,1 M€ en 2021. Le résultat fiscal est déficitaire en raison essentiellement de la forte baisse des écarts d'OPCVM fiscalisés.

Le résultat exceptionnel est positif à +140 K€ en amélioration de 260 K€ par rapport à 2021.

Événement postérieur à la clôture de l'exercice

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'a été constaté.

Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de GCA sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des assurances.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois du 1er janvier au 31 décembre.

Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'a été constaté sur cet exercice.

Opérations techniques

1) COTISATIONS

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

2) PROVISION POUR COTISATIONS ÉMISES NON ACQUISES

La provision pour cotisations émises non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises relative à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Elles sont constituées, conformément au règlement comptable d'assurance ANC n° 2015-11, pour l'ensemble des risques à l'exception de l'assurance construction décennale et de l'assurance dépendance, qui relèvent de modalités spécifiques de provisionnement. Le calcul est effectué contrat par contrat, au prorata temporis du nombre de jours écoulés entre la date d'inventaire et la date d'échéance des cotisations émises.

3) FRAIS D'ACQUISITION REPORTÉS

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Afin de présenter un compte de résultat technique uniquement composé des produits et charges liés aux opérations d'assurance, les frais liés à l'activité bancaire sont calculés et transférés des frais d'acquisition vers les autres charges non techniques.

4) SINISTRES

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlements des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette des recours à encaisser et du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles sont constituées conformément au règlement comptable assurance ANC n° 2015-11, modifié par le règlement ANC n°2018-08 du 11/12/2018.

Application anticipée du règlement ANC n°2018-08 du 11 décembre 2018

Groupama Centre Atlantique avait appliqué par anticipation dans ses comptes au 31 décembre 2018 les nouvelles dispositions du règlement ANC n°2018-08 relatives au taux de revalorisation des provisions techniques des rentes et des autres prestations d'incapacité et d'invalidité qui est de 2% et au taux d'actualisation des provisions techniques des rentes qui correspond désormais à 60% du TME moyen des 24 derniers mois majoré de 10 points de base, contre 60% du TME moyen des 24 derniers mois les exercices précédents.

Une provision pour tardifs est calculée et comprend l'estimation du mois de

décembre au titre de l'arrêté anticipé des comptes (« fast close ») et de la provision pour tardifs traditionnels. Ces provisions sont déterminées de manière statistique en fonction d'une observation réalisée sur les trois derniers exercices. En complément, une provision pour tardifs sur les dossiers en excédents de sinistres en automobile RC est calculée sur la base d'un historique des boni mali.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 912,9 millions d'euros au 31 décembre 2022. L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement comptable assurance ANC n° 2015-11 et 2018-08) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les paramètres de calcul des provisions pour sinistres à payer intègrent les conditions économiques les plus probables connues à la clôture des comptes pour le règlement intégral des engagements vis à vis des assurés.

Les provisions pour sinistres à payer reflètent la meilleure estimation des engagements vis à vis des assurés. L'année 2022 s'est en particulier traduite par une évolution significative des conditions macroéconomiques qui impactent les paramètres de calcul de cette estimation (évolution des indices de revalorisation de certains types de sinistres, hausse observée et tendance haussière fortement probable des coûts de liquidation des sinistres survenus au 31 décembre 2022).

Une provision pour frais de gestion sur sinistres est constituée conformément au règlement comptable assurance ANC n° 2015-11. La provision de gestion sur sinistres est obtenue par l'application aux provisions pour sinistres à payer, à la PSNEM et aux prévisions de recours, d'un taux de chargement déterminé à partir du rapport entre les frais de gestion des sinistres répartis des trois dernières années et les règlements de sinistres et recours encaissés de ces mêmes années.

Une provision de gestion est également appliquée sur les provisions mathématiques de rentes.

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date excède la provision pour cotisations non acquises

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de GCA, en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à la charge de l'entreprise. En assurances de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien du bureau commun des assurances collectives (B.C.A.C.).

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non Vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non Vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient désormais sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002.

Le TME retenu dans le calcul des provisions mathématiques est de +0,83% (vs -0,04% 31/12/2021). Compte tenu de l'arrêté de l'ANC n° 2020-11 du 22 décembre 2020 (articles 1 et 2) modifiant le règlement ANC n° 2015-11 du 26 novembre 2015 relatifs aux comptes annuels des entreprises d'assurance, et sur la base du TME moyen sur 24 mois de +0,83% pour l'évaluation des provisions mathématiques des rentes non-vie en service, les taux d'escompte à appliquer sont les suivants :
- pour l'assurance de personnes : 0,62%

- pour le droit commun : 0,60% correspondant à Max ((60% TME à +0,83%) +10bp ; 0%).

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non), pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, il est constitué une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par le règlement comptable assurance ANC n° 2015-11.

En risques dépendance, le montant total des provisions s'établit à 48,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 (dont 42,5 millions d'euros au titre de la provision pour risques croissants). Les provisions mathématiques des rentes en service et provisions de sinistres à payer, couvrant les sinistres en cours ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance (loi de maintien en dépendance) et d'un taux technique de 0,62% (75% du TME). Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance (loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance) et d'un taux technique de 0,90% visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

5) PROVISION POUR ÉGALISATION

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7-6 du Code des assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

Ainsi, il a été enregistré dans les comptes arrêtés au 31/12/2022, une reprise de

provision sur les risques « grêle » pour 1 065 K€ et sur les risques « catastrophes naturelles » de 1 796 K€.

La provision d'égalisation s'élève désormais à 4 388 K€.

6) OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE ACCEPTÉES

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de GMA. Un pool permanent de récession est constitué, dont l'objet principal est de répartir de manière optimale entre les caisses régionales et GMA la part que ces entités conservent dans les risques souscrits par les caisses régionales et qui ne nécessitent pas de concours important de la réassurance externe.

7) RÉASSURANCE DES CAISSES LOCALES

Groupama Centre-Atlantique réassure les caisses locales d'assurances mutuelles agricoles, auxquelles GCA se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations et les sinistres des caisses locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la caisse régionale. Mais la part conservée par les caisses locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

8) OPÉRATIONS D'ASSURANCE CÉDÉES

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du Règlement général de réassurance, qui lie la caisse régionale GCA à GMA. Les titres du réassureur, cessionnaire ou récessionnaire, remis en nantissement, sont inscrits dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Le règlement ANC n°2015-11 art. 210-1 et suivants, relatif aux règles de comptabilisation par les organismes d'assurance des contrats de réassurance dite « finite » et des contrats de réassurance purement financière, prévoit une modification à compter du 1er janvier 2010 des règles de comptabilisation des contrats en question. Les traités de réassurance conclus par Groupama Centre-Atlantique ne peuvent être qualifiés de traités de réassurance « finite » ou financière. Ils suivent donc les règles de la réassurance classique et ne sont donc pas impactés par ce changement de méthode.

Placements

1) COÛTS D'ENTRÉE ET ÉVALUATION À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

1.1 TERRAINS ET CONSTRUCTIONS, PARTS DE SOCIÉTÉS CIVILES IMMOBILIÈRES OU FONCIÈRES

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou coût de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires et frais d'actes...) sont comptabilisés directement en charge, conformément à la réglementation en vigueur.

Les immeubles sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée d'utilisation économique, estimée à compter de leur date d'acquisition.

Conformément à la réglementation, les coûts des immeubles sont découpés par composants. GCA utilise la grille de la Fédération française des sociétés d'assurance, conformément aux instructions du groupe.

Grille composants Groupama Immobiliers (définitive)	Habitation et bureaux avant 1945		Habitation et bureaux après 1945		Entrepôts et activités		Commerces		Bureau ou habitation IGH	
	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP	Durée	QP
Gros-œuvre <small>Charpente, poutres, poteaux, planchers, murs</small>	120 ans	65 %	80 ans	65 %	30 ans	70 %	50 ans	50 %	70 ans	40 %
Clos et couvert <small>Toiture-terrasse, façades, couvertures, menuiseries extérieures</small>	35 ans	10 %	30 ans	10 %	30 ans	15 %	30 ans	10 %	30 ans	20 %
Installations techniques <small>Ascenseurs, chauffage/climatisation, réseaux (électricité, plomberie et autres)</small>	25 ans	15 %	25 ans	15 %	20 ans	10 %	20 ans	25 %	25 ans	25 %
Agencements, équipements secondaires <small>Aménagements int.</small>	15 ans	10 %	15 ans	10 %	10 ans	5 %	15 ans	15 %	15 ans	15 %
TOTAUX		100 %		100 %		100 %		100 %		100 %
PGR Entretien	5 ans		5 ans		5 ans		5 ans		5 ans	
Taux moyen d'amortissement	2,09 %		2,41 %		3,83 %		3,58 %		3,24 %	

Les travaux destinés à prolonger la durée de vie de l'immeuble sont affectés en immobilisation. Les travaux d'entretien ou de réparation sont affectés en charges. La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée conformément au Code des assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

1.2 VALEURS MOBILIÈRES À REVENU FIXE

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour le prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon un amortissement linéaire sur la

En milliers d'euros	Espagne	Grèce	Irlande	Italie	Portugal	Total
À l'ouverture	10 184			8 075	6 326	24 585
Variation de la plus ou moins-value latente	(242)			(503)	(1548)	(4 293)
Acquisitions	975					975
Cessions/Remboursements						
TOTAL	8 917			7 572	4 778	21 267

Obligations convertibles en actions :

L'Autorité des normes comptables a adopté le règlement ANC n° 2015-11 livre I titre II, relatif au classement comptable des obligations convertibles en actions dans les entreprises d'assurance, les mutuelles et les institutions de prévoyance :

Les obligations convertibles sont comptabilisées conformément à l'article R. 343-9 du Code des assurances et du règlement ANC n°2015-11, l'article R931-11-1 du Code de la sécurité sociale, l'article R212-52 du Code de la mutualité lorsqu'elles répondent aux conditions définies aux premiers alinéas de ces articles.

Toutefois, les obligations convertibles en actions, lorsqu'elles présentent à l'achat un taux actuariel négatif, ce taux étant calculé sans prise en compte de l'exercice de l'option, peuvent être comptabilisées conformément à l'article R. 343-10 du Code des assurances, l'article R. 931-10-41 du Code de la sécurité sociale, ou l'article R. 212-11 du Code de la mutualité.

Lorsqu'elle est exercée, cette option s'applique à l'ensemble des obligations convertibles en actions à taux actuariel négatif.

Groupama Centre-Atlantique n'est pas concerné par cette nature d'actif en direct.

1.3 ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat. La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ;
- Pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

1.4 PRÊTS

Les prêts sont évalués au coût historique net des remboursements.

2) PROVISIONS

2.1 PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION À CARACTÈRE DURABLE

Pour le calcul des provisions pour dépréciation, les méthodes préconisées par le groupe (issues de celles du CNC) ont été appliquées :

Placements immobiliers

Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement

immobilier, une provision pour dépréciation est constituée

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour des travaux d'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Titres de dette souveraine des pays PIIGS :

Les investissements en obligations émises par les Etats considérés comme «non core», (hors Grèce), c'est-à-dire Espagne, Irlande, Italie et Portugal, se présentent comme suit

immobilier, une provision pour dépréciation est constituée

- Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur d'expertise de l'état détaillé des placements.
- Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, la provision est calculée sur la valeur dite patrimoniale (fondée notamment sur la rentabilité).
- Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée. La même méthodologie a été retenue pour les SCI d'exploitation et pour les actifs forestiers (durée de détention supérieure à 20 ans).

Titres cotés (hors participation) :

Pour les titres à revenus fixes, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital).

Pour les placements relevant de l'article R343-10, une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constatée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Ainsi en application du règlement ANC n°2015-11 livre I titre II, le caractère durable peut être présumé notamment :

- S'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent, pour un placement non immobilier coté, lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative (compte tenu de la volatilité constatée fin 2022, le seuil de déclenchement de provision a été fixé à 20 %) au regard de sa valeur comptable sur une période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;

Dans ce contexte 4 titres sont provisionnés pour un total de 5 848 K€ (vs 2 titres en 2021 pour 2 397 K€), dont 2 produits structurés.

- S'il existe des indices objectifs de dépréciation durable. La valeur de référence ou valeur recouvrable est déterminée sur la base d'une approche multicritères qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Les méthodes principales d'estimation retenues sont fondées par exemple sur :

- L'évaluation du patrimoine,
- Les multiples boursiers de sociétés comparables,
- Les transactions comparables,
- Le cours de bourse, pour les titres cotés.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Certificats mutualistes

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales :

«Suite à la promulgation de la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2), Groupama SA a été transformée le 7 juin 2018 en Caisse Nationale de Réassurance Mutuelle Agricole ayant le statut de société d'assurance mutuelle dont la dénomination usuelle est «Groupama Assurances Mutuelles». Cette opération a été précédée de deux fusions absorptions avec Groupama SA, celle de Groupama Holding 2 puis celle de Groupama Holding, qui ont conduit les caisses régionales à détenir directement des actions de Groupama SA. En application de la loi et après le vote de l'assemblée générale de Groupama SA, les caisses régionales sont ensuite devenues sociétaires de Groupama Assurances Mutuelles, leurs actions Groupama SA étant concomitamment converties en certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles. La valeur des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion constitue le fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles et correspond à la valorisation de l'entité fusionnée GSA / GH / GH2 au moment de la conversion.

La valeur comptable brute des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse de Groupama Centre Atlantique s'élève à 418 millions d'euros. Leur valorisation repose sur la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles. Lorsque la valorisation de Groupama Assurances Mutuelles rapportée au nombre de certificats mutualistes émis par Groupama Assurances Mutuelles est supérieure à la valeur nominale du certificat mutualiste, la valeur de réalisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par la caisse est égale à la valeur nominale du certificat mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de Groupama Assurances Mutuelles liée à des effets de valorisation de Groupama Assurances Mutuelles se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des caisses détenant des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles.

Selon l'analyse menée (s'appuyant notamment sur les statuts de Groupama Assurances Mutuelles, le contrat de solidarité financière existant au sein du Groupe, le règlement général de réassurance) qui démontre que les droits politiques et patrimoniaux donnés par les actions de Groupama SA ne sont pas substantiellement modifiés par la conversion en certificats mutualistes et, en vertu des textes comptables de droit commun applicables en l'espèce et de la documentation comptable relative aux certificats mutualistes, la méthode de valorisation des certificats mutualistes émis dans le cadre de la conversion sera identique à celle des actions de l'entité fusionnée Groupama SA/GH/GH2 au moment de la conversion. La valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles s'appuie ainsi sur une valorisation des actifs détenus par Groupama Assurances Mutuelles (titres de participation et actifs de placement), sur une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille et sur la prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par les caisses régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de Groupama Assurances Mutuelles.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux

de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le groupe.

- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.

- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.»

2. 2 PROVISION POUR RISQUE D'EXIGIBILITÉ

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une liquidité des placements insuffisante, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

En 2022, le total des valeurs de réalisation des placements visés à l'article R. 343-10 du Code des assurances étant supérieure à la totalité des valeurs nettes comptables des placements, aucune provision pour risque d'exigibilité n'a été comptabilisée. Les valeurs nettes comptables et de réalisation sont détaillées en annexe au point 1.4.

2. 3 PLACEMENTS IMMOBILIERS, VALEURS MOBILIÈRES À REVENU VARIABLE, PRÊTS

En application de l'avis n° 95-07 du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 12 septembre 1995, les effets des changements de méthodes provenant des modifications du Code des assurances ont été constatés sur le bilan d'ouverture de 1995 dans un poste spécifique des capitaux propres intitulé Écart des changements de méthodes. Le montant de ce poste au 31 décembre 2022 s'élève à 1 136 K€. Il correspond principalement à des provisions à caractère durable constituées avant 1995.

3) PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du «premier entré premier sorti» (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Produits des placements alloués au résultat technique

Un transfert des produits nets des placements du compte non technique au compte technique non vie est réalisé à partir d'un ratio, composé au numérateur des provisions techniques nettes de cessions et au dénominateur des capitaux propres et provisions techniques nettes de cessions.

Autres Opérations

1) CRÉANCES

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

2) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont composées des logiciels et des droits au bail. Les immobilisations corporelles sont composées des matériels de transport, de bureau, d'informatique, du mobilier, ainsi que des agencements d'aménagements divers. La méthode d'amortissement linéaire est retenue avec les durées d'amortissement suivantes :

MATERIELS	DUREE AMORTISSEMENT
LOGICIEL PROGRAMMES INFORMATIQUES	3 ans
PROGRAMMES INFORMATIQUES	5 ans
AGENCEMENTS-AMENAG.-INSTALLAT	10 ans
VEHICULES DE TOURISME	5 ans
VEHICULES UTILITAIRES	5 ans
MATERIEL DE BUREAU	5 ans
MATERIEL INFORMATIQUE	4 ans
MOBILIER DE BUREAU	10 ans
AUTRES MATERIELS	5 ans

3) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont déterminées à partir des dernières informations connues lors de la clôture. Elles ont pour objet de refléter l'engagement de risque ou de charge.

4) COMPTES DE RÉGULARISATION (art. 423-25 du règlement ANC 2015-11)

Les comptes de régularisation sont principalement composés des comptes d'inventaires destinés à enregistrer les opérations de cut-off (rattachement des charges et produits à l'exercice d'appartenance).

Ces opérations sont détaillées en annexe aux points 1.7.1 et 1.7.2.

5) ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE ET AUTRES COÛTS SOCIAUX

Une provision pour médailles du travail et une pour congés anniversaires sont comptabilisées. Leur montant total au 31/12/2022 s'élève à 4 661 K€. Ces montants sont obtenus par calcul actuariel des seuls engagements du passé (DBO : « Defined Benefit Obligation »).

Le taux d'actualisation retenu est le taux d'intérêt des obligations privées de grande qualité – « Iboxx € corporate AA 10+ », qui s'élève à 3,60% au 31/12/22. Le calcul intègre également un taux d'inflation de 2%, la prise en compte de la table de mortalité INSEE 12 14, et d'un taux de rotation du personnel par catégorie.

Les droits acquis par le personnel en activité au titre des indemnités postérieures à l'emploi font l'objet de contrats d'assurance. Au 31/12/2022, le montant total de l'engagement de la caisse est inférieur au montant du fonds constitué auprès de Groupama Gan Vie (GGVIE). Dans le contexte la provision de 1 786 K€ constituée au 31/12/2021 a été reprise et comptabilisée dans le compte 9950000000 « reprise provision pour risques et charges ».

L'évaluation des engagements a été effectuée selon la méthode des unités de crédit projetées, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R.01.

6) FRAIS DE GESTION ET COMMISSIONS

Les frais de gestion sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement, au regard de la structure et de l'organisation interne de GCA.

7) AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES (art. 423-35 du règlement ANC 2015-11)

La ventilation des produits et des charges non techniques est précisée dans les points 2.4.5 et 2.4.6 des tableaux en annexe.

8) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (art. 423-35 du règlement ANC 2015-11)

Le résultat exceptionnel est négatif à -120 K€ et se décompose de la façon suivante :

- Des produits exceptionnels divers : +179 K€
- Une variation des provisions pour divers contentieux : -26 K€
- Une provision pour pénalités GBH : -139 K€
- Des versements aux fonds de secours des caisses locales : +433 K€
- Des appels aux fonds de secours des caisses locales : -249 K€
- Des charges exceptionnelles diverses : -58 K€

9) IMPÔT

Le montant de l'impôt sur les sociétés figurant au compte de résultat se répartit de la façon suivante :

	En K€
Subvention intégration fiscale SCI d'Agassac	0
Economie IS dividendes titres groupe	-7
Crédit d'impôt	-459
Subvention intégration fiscale CLAMA	-335
Impôts sur les sociétés	39
Total compte 6980000000	-762
dont impôt sur les opérations ordinaires	-780
dont impôt sur les opérations exceptionnelles	18

Le stock de déficits reportables au 31/12/2022 s'élève à 41 942 K€.

10) INFORMATIONS DIVERSES

10.1 Compte personnel de formation :

Le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace Le Droit Individuel à la Formation (DIF) depuis le 1er janvier 2015. La gestion du CPF est externalisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La déclaration des données sociales effectuée par l'entreprise sert de base à l'alimentation du compte formation.

10.2 Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

A compter de l'exercice 2019, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi a été supprimé et remplacé par une réduction du taux de la cotisation patronale d'assurance maladie. Le taux de cette réduction est de 6 points. Il s'applique uniquement aux salariés dont la rémunération est à l'année inférieure à 2,5 x SMIC.

NB : Tous les tableaux en annexe sont exprimés en K€.

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs (en K€)

a) Les actifs incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						0
Autres immobilisations incorporelles	62 421			3 598	0	66 019
Total	62 421	0	0	3 598	0	66 019

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						0
Autres immobilisations incorporelles	51 017			3 084	0	54 101
Total	51 017	0	0	3 084	0	54 101

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	51 017	0	0	3 084	0	54 101
Total	51 017	0	0	3 084	0	54 101

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	11 404	11 918
Total	11 404	11 918

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs suite (en K€)

b) Les terrains et constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations	56 114	537	527	3 210	1 326	58 008
Parts de société	12 841	0	0	3 140	0	15 981
Total	68 955	537	527	6 350	1 326	73 989

Tableau des amortissements

	Montant des amort. à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. de l'exercice	Diminution amort. afférents aux éléments sortis	Montant des amort. à la clôture de l'exercice
Immobilisations	21 723	0	0	1 183	641	22 265
Parts de société						
Total	21 723	0	0	1 183	641	22 265

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	126	0	0	0	123	4
Parts de société	489	0	0	0	29	460
Total	615	0	0	0	152	464

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Immobilisations	21 850	0	0	1 183	764	22 269
Parts de société	489	0	0	0	29	460
Total	22 339	0	0	1 183	793	22 729

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immobilisations	34 264	35 739
Parts de société	12 352	15 521
Total	46 616	51 260

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs suite (en K€)

c) Les titres de propriété

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	431 370	0	0	2 595	0	433 965
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	0	0	0	0	2
Total	431 372	0	0	2 595	0	433 967

Tableau des provisions

	Montant des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux provisions de l'exercice	Diminution: reprise des provisions afférents aux éléments sortis	Montant des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	10 557	0	0	0	0	10 557
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Total	10 557	0	0	0	0	10 557

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	10 557	0	0	0	0	10 557
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Total	10 557	0	0	0	0	10 557

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	420 813	423 408
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	2	2
Total	420 815	423 410

1.1 Les mouvements ayant affecté les actifs suite (en K€)

d) Les bons, obligations et créances de toutes natures

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	2 188	0	0	6	335	1 859
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Dépôts espèces chez cédants						
Total	2 188	0	0	6	335	1 859

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant des amort. et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation dotations aux amort. et provisions de l'exercice	Diminution amort. et provisions afférents aux éléments sortis	Montant des amort. et des provisions à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	1 721	0	0	4	308	1 417
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0	0	0	0	0
Dépôts espèces chez cédants						0
Total	1 721	0	0	4	308	1 417

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	467	442
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	0	0
Dépôts espèces chez cédants	0	0
Total	467	442

1.2 Les placements autres que ceux visés au 1.1 (en K€)

sur ces mêmes entreprises (comptes 23 et 24)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs Brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers	499 590	2 168	2 168	262 432	206 346	555 676
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0	0	0	0	0
Total	499 590	2 168	2 168	262 432	206 346	555 676

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	8 566			3 451	0	12 017
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0	0	0	0	0
Total	8 566	0	0	3 451	0	12 017

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	8 566	0	0	3 451	0	12 017
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0	0	0	0	0
Total	8 566	0	0	3 451	0	12 017

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	491 025	543 660
Plac. Représ. Les prov. Techn. Afférents aux contrats en UC	0	0
Total	491 025	543 660

1.3 Les immobilisations autres (en K€)

sur ces mêmes entreprises (comptes 51 et 59)

Tableau des mouvements de l'exercice - Valeurs brutes

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Entrée dans l'exercice	Sortie dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	245	0	0	2	33	214
Installations et agencements	20 598	0	10	539	50	21 077
Mobilier et matériel	8 544	0	0	120	943	7 721
Matériel informatique	2 974	0	0	4	2 477	501
Total	32 361	0	10	665	3 503	29 513

Tableau des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						0
Installations et agencements						0
Mobilier et matériel						0
Matériel informatique						0
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau des amortissements et des provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Transferts entrée	Transferts sortie	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminution: reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements						
Installations et agencements	15 634			882	49	16 467
Mobilier et matériel	7 299			187	924	6 562
Matériel informatique	2 910			56	2 477	489
Total	25 843	0	0	1 125	3 450	23 518

Tableau des valeurs nettes

	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Dépôts & cautionnements	245	214
Installations et agencements	4 964	4 610
Mobilier et matériel	1 245	1 159
Matériel informatique	64	12
Total	6 518	5 995

1.4 L'Etat récapitulatif des placements (selon règlement ANC 2015-11-26) - en K€

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)

	Ligne F0501	BILAN 2022			BILAN 2021		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
1. Placements immobiliers							
a) Terrains et constructions	R0050	71 625	48 896	64 900	68 337	45 999	61 182
i. Terrains non construits	R0060	327	327	544	327	327	536
ii. Parts de sociétés non cotées à objet foncier	R0070	1 516	1 516	3 094	1 376	1 376	2 711
iii. Immeubles bâtis hors immeubles d'exploitation	R0080	21 919	9 846	11 728	21 888	10 139	12 486
iv. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées hors immeubles d'exploitation	R0090	14 465	14 006	22 666	11 465	10 976	18 092
v. Immeubles d'exploitation (immeubles bâtis et parts de sociétés immobilières non cotées)	R0100	33 398	23 201	26 868	33 282	23 181	27 357
b) Terrains et constructions en cours	R0110	2 365	2 365	2 365	618	618	618
i. Terrains affectés à une construction en cours	R0120	0	0	0	0	0	0
ii. Immeubles en cours	R0130	3	3	3	0	0	0
iii. Parts et actions de sociétés immobilières non cotées (immeuble en cours)	R0140	0	0	0	0	0	0
iv. Immobilisations grevées de droits (commodats)	R0150	0	0	0	0	0	0
v. Immeubles d'exploitation en cours	R0160	2 362	2 362	2 362	618	618	618
Total placements immobiliers	R0170	73 990	51 261	67 265	68 955	46 617	61 799
2. Actions, parts et autres titres à revenu variable							
a) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entités avec lesquelles il n'existe pas de lien de participation ou entités liées		234 841	226 382	234 774	191 075	184 906	228 483
i. Actions et titres cotés	R0210	28 483	26 193	37 203	24 561	24 561	35 313
ii. Actions et parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	R0190	101 744	101 744	100 607	82 222	82 222	93 072
iii. Actions et parts d'autres OPCVM	R0200	104 178	98 018	96 519	83 856	77 696	99 653
iv. Actions et titres non cotés	R0220	436	427	446	436	427	446
b) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans des entités liées		433 966	423 409	424 365	431 371	420 814	421 493
i. Actions et titres cotés	R0240	0	0	0	0	0	0
ii. Actions et titres non cotés	R0250	433 966	423 409	424 365	431 371	420 814	421 493
c) Actions, parts et autres titres à revenu variable dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		2	2	2	2	2	2
i. Actions et titres cotés	R0270	0	0	0	0	0	0
ii. Actions et titres non cotés	R0280	2	2	2	2	2	2
Total des actions, parts et autres titres à revenu variable		668 809	649 792	659 140	622 447	605 721	649 978
3. Autres titres de placement							
a) Autres titres de placement hors placements dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation ou entités liées		320 835	315 683	281 321	308 515	304 467	312 056
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		276 687	271 535	237 173	254 919	250 871	258 460
* Obligations cotées :		276 687	271 535	237 173	254 919	250 871	258 460
- Obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des Etats membres de l'OCDE	R0330	59 238	58 249	50 347	59 616	58 465	60 422
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0340	0	0	0	0	0	0
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés aux lignes précédentes	R0350	217 449	213 287	186 826	195 304	192 406	198 037
* Obligations non cotées :		0	0	0	0	0	0
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0370	0	0	0	0	0	0
- Autres obligations non cotées	R0380	0	0	0	0	0	0
* Titres de créance négociables et bons du Trésor :		0	0	0	0	0	0
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0400	0	0	0	0	0	0
- Bons à moyen terme négociables	R0410	0	0	0	0	0	0
- Autres titres de créance négociables	R0420	0	0	0	0	0	0
- Bons du Trésor	R0430	0	0	0	0	0	0
* Autres	R0440	0	0	0	0	0	0
ii. Prêts		1 148	1 148	1 148	1 096	1 096	1 096
* Prêts obtenus ou garantis par un Etat membre de l'OCDE	R0460	0	0	0	0	0	0
* Prêts hypothécaires	R0470	0	0	0	0	0	0
* Autres prêts :		1 148	1 148	1 148	1 096	1 096	1 096
- Prêts garantis	R0490	0	0	0	0	0	0
- Prêts non garantis	R0500	1 148	1 148	1 148	1 096	1 096	1 096
* Avances sur polices	R0510	0	0	0	0	0	0
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0520	43 000	43 000	43 000	52 500	52 500	52 500

1.4 L'Etat récapitulatif des placements (selon règlement ANC 2015-11-26) - en K€

1. Placements (détails des postes 3 et 4 du Bilan)		BILAN 2022			BILAN 2021		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation
iv. Autres placements		0	0	0	0	0	0
* Dépôts et cautionnements	R0540	0	0	0	0	0	0
* Créances représentatives de titres prêtés	R0550	0	0	0	0	0	0
* Dépôts de garantie liés à des instruments financiers à terme effectués en espèces	R0560	0	0	0	0	0	0
* Titres déposés en garantie avec transfert de propriété au titre d'opérations sur instruments financiers à terme	R0570	0	0	0	0	0	0
* Autres	R0580	0	0	0	0	0	0
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0590	0	0	0	0	0	0
vi. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance		0	0	0	0	0	0
b) Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte		0	0	0	0	0	0
Placements immobiliers	R0980	0	0	0	0	0	0
Titres à revenu variable autres que les OPCVM	R0990	0	0	0	0	0	0
Obligations, titres de créance négociables et autres titres à revenu fixe	R1000	0	0	0	0	0	0
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	R1010	0	0	0	0	0	0
Parts d'autres OPCVM	R1020	0	0	0	0	0	0
c) Autres titres de placement dans les entreprises liées		4 572	3 155	3 155	3 351	1 630	1 630
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		0	0	0	0	0	0
* Obligations et titres assimilés cotés		0	0	0	0	0	0
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0630	0	0	0	0	0	0
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à la ligne précédente	R0640	0	0	0	0	0	0
* Obligations non cotées		0	0	0	0	0	0
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0660	0	0	0	0	0	0
- Autres obligations non cotées	R0670	0	0	0	0	0	0
* Titres de créance négociables		0	0	0	0	0	0
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0690	0	0	0	0	0	0
- Bons à moyen terme négociables	R0700	0	0	0	0	0	0
- Autres titres de créance négociables	R0710	0	0	0	0	0	0
* Autres	R0720	0	0	0	0	0	0
ii. Prêts	R0730	2 714	2 714	2 714	1 163	1 163	1 163
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0740	0	0	0	0	0	0
iv. Autres placements	R0750	1 858	441	441	2 188	467	467
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0760	0	0	0	0	0	0
vi. Créance de la composante dépôt d'un contrat de réassurance	R0770	0	0	0	0	0	0
d) Autres titres de placement dans des entités avec lesquelles il existe un lien de participation		0	0	0	0	0	0
i. Obligations, titres de créance négociables et titres à revenu fixe		0	0	0	0	0	0
* Obligations et titres assimilés cotés		0	0	0	0	0	0
- Obligations et titres assimilés émis par des organismes de titrisation	R0810	0	0	0	0	0	0
- Obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs négociés sur un marché reconnu, autres que celles ou ceux visés à la ligne précédente	R0820	0	0	0	0	0	0
* Obligations non cotées		0	0	0	0	0	0
- Obligations non cotées émises par des organismes de titrisation	R0840	0	0	0	0	0	0
- Autres obligations non cotées	R0850	0	0	0	0	0	0
* Titres de créance négociables		0	0	0	0	0	0
- Titres de créance négociables d'un an au plus	R0870	0	0	0	0	0	0
- Bons à moyen terme négociables	R0880	0	0	0	0	0	0
- Autres titres de créance négociables	R0890	0	0	0	0	0	0
* Autres	R0900	0	0	0	0	0	0
ii. Prêts	R0910	0	0	0	0	0	0
iii. Dépôts auprès des établissements de crédit	R0920	0	0	0	0	0	0
iv. Autres placements	R0930	0	0	0	0	0	0
v. Créances pour espèces déposées chez les cédantes	R0940	0	0	0	0	0	0
Total autres titres de placement		325 407	318 838	284 475	311 866	306 096	313 685
Total des placements		1 068 205	1 019 892	1 010 881	1 003 269	958 435	1 025 462

Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne «Valeur nette N» sur les lignes d'obligations concernées.

Ils s'élèvent à un montant de 708 k€ pour la décote amortie et à 2 302 k€ pour la prime de remboursement reprise.

Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du codes des assurances s'élève à -1 553 k€.

1.5 Filiales et participations (en K€)

	Capital (1)	Capitaux propres hors capital et hors résultat de l'exercice (2)	Quote part de capital détenue (3)	Valeur comptable des titres détenus (4)		Chiffre d'affaires du dernier exercice (5)	Résultat du dernier exercice (6)	Montant des prêts et avances accordés (7)	Montants des cautions et avals donnés (8)	Montant des dividendes encaissés (9)
				Brute 2022	Nette 2022					
Participations à plus de 50%										
SCI FERRERE	15 379	-237	51,00%	7 843	7 843	1 283	588	0	0	266
HOTEL DU CHÂTEAU	967	350	69,23%	1 399	941	42	42	0	0	0
SASU AMASSUR	10	18	100,00%	10	10	217	5	0	0	0
Participations entre 10% et 50%										
SC GROUPAMA PARTICIPATION*	22 175	-31 841	41,02%	9 097	0	0	-34	0	0	0
SA CENTAURE*	604	145	50,00%	1 460	0	655	93	312	0	0
SCP GUEYZE IMMOBILIER*	1 531	310	22,87%	350	350	0	52	0	0	12
SCIMA GFA*	150	2	15,00%	23	23	0	7	0	0	0
SOCHEPAR*	19	255	14,65%	11	3	577	24	0	0	0
SARL SEPAI**	15	583	10,00%	2	2	516	5	0	0	0
Autres valeurs dépassant 1% du fonds d'établissement constitué										
SCPI ACCES VALEUR PIERRE*	536 856	498 088	0,14%	1 789	1 789	61 241	56 873	0	0	84
SC SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA*	74 958	3 748	1,33%	1 123	1 123	6 386	1 513	0	0	26
SAFER NOUVELLE AQUITAINE*	4 143	31 646	4,46%	172	172	52 491	1 936	0	0	0
SEMIE NIORT*	2 372	15 654	2,73%	61	61	4 613	980	0	0	0
SAS CENTRE OUEST EDITION*	101	1 293	5,07%	51	51	1 399	49	0	0	0
SCI VIGNERONS D'AQUITAINE*	739	61	4,22%	31	31	90	4	0	0	0
GROUPAMA INNOVATION (ex cofintex 24)*	2 100	-3	10,00%	210	210	0	-6	0	0	0
GROUPAMA ENERGIES RENOUVELABLES*	19 550	95 965	0,85%	1 000	1 000	0	2 260	0	0	0
GROUPAMA PRIVATE EQUITY INVEST*	50 000	196 925	0,46%	2 019	2 019	0	23	0	0	0
GROUPAMA INFRASTRUCTURE INVEST*	2 500	201 912	0,39%	2 322	2 322	0	-2 188	0	0	0
NOUV REP DU CENTRE OUEST*	5 316	9 087	1,05%	26	26	70 566	2 203	0	0	0
S.C.I. MAISON DE LA COOPÉRATIO*	355	-3	5,15%	18	18	66	-24	0	0	0
VENDEE EXPANSION*	3 037	6 055	0,55%	15	15	5 179	317	0	0	0
SAFER PAYS DE LA LOIRE*	1 418	5 126	1,11%	15	15	13 869	188	0	0	0

* Données N-1 sur les colonnes 2 - 5 - 6

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations	Valeur comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montants des cautions et avals donnés	Montant des divi- dendes encaissés
	BRUTE	NETTE			
Filiales	9 253	8 794	0	0	266
Participations	10 943	377	312	0	12
Françaises	10 943	377	312	0	12
Etrangères					

1.6 Créances et dettes (en K€)

1.6.1 Créances

	Bilan 2022				Bilan 2021			
	A échéance de :				A échéance de :			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
6. Créances				0				0
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	54 747	0	0	54 747	40 765	0	0	40 765
6aa Cotisations acquises non émises	10 102			10 102	9 144			9 144
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	44 645			44 645	31 622			31 622
Assurés	42 603			42 603	30 208			30 208
Intermédiaires d'assurances	1 948			1 948	1 280			1 280
Coassureurs	0			0	0			0
Autres tiers	93			93	135			135
6b Créances nées d'opérations de réassurance	9 043	0	0	9 043	5 082	0	0	5 082
Réassureurs	9 043			9 043	5 082			5 082
Cédantes	0			0	0			0
Autres intermédiaires				0				0
6c Autres Créances:	61 652	7 014	0	68 666	54 049	7 014	0	61 063
6ca Personnel	104			104	95			95
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	67			67	26			26
6cc Débiteurs divers	61 481	7 014		68 495	53 928	7 014		60 942
6d Capital appelé non versé				0				0
Total Créances	125 442	7 014	0	132 456	99 897	7 014	0	106 911

1.6 Créances et dettes (en K€)

1.6.2 Dettes

	Bilan 2022				Bilan 2021			
	A échéance de:				A échéance de:			
	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins d'un an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	42	0	0	42	6	0	0	6
Assurés	42			42	6			6
Intermédiaires d'assurances	0			0	0			0
Coassureurs	0			0	0			0
Autres tiers	0			0	0			0
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	61 726			61 726	75 087			75 087
Réassureurs	7 325			7 325	16 062			16 062
Cédantes	54 400			54 400	59 025			59 025
Autres intermédiaires				0				0
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)				0				0
7d Dettes envers des établissements de crédit	133			133	433			433
7e Autres dettes	40 599			40 599	51 051			51 051
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise				0				0
7eb Autre emprunts, dépôts et cautionnements reçus	4			4	4			4
7ec Personnel	16 532			16 532	20 533			20 533
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	16 777			16 777	17 354			17 354
7ee Créanciers divers	7 285			7 285	13 160			13 160
Total Autres dettes	102 500	0	0	102 500	126 576	0	0	126 576

1.7 Divers postes actif et passif (en K€)

1.7.1 Divers actifs et comptes de régularisation actif (art 423-25 ANC 2015-11-26)

ACTIF	Montant 2022	Montant 2021
A) Actifs de réserve de propriété		
B) Comptes de régularisation Actif		
Intérêts non échus	2 374	2 474
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	10 536	10 324
Frais d'acquisition Immob. À répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
Différence sur prix de remboursement à percevoir	708	507
Autres comptes de régularisation Actif	79	89
Total 8C (Contrôle) de cohérence	787	596
Evaluation techniques de réassurance		
Total régularisation Actif	13 698	13 393
Autres produits à recevoir rattachés à des créances de l'exercice	9 245	5 724
Autres charges imputables à l'exercice ultérieur	0	0
C) Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

1.7.2 Comptes de régularisation passif (art 423-25 ANC 2015-11-26)

PASSIF	Montant 2022	Montant 2021
A) Comptes de régularisation Passif		
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissements différés sur prix de remboursement	2 302	2 159
Report de commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif	0	0
Evaluations techniques de réassurance		
Total régularisation Passif	2 302	2 159
Autres charges à payer rattachées à des dettes de l'exercice	31 941	33 285
Autres produits imputables à l'exercice ultérieur	0	0

1.7.3 Détail de la classe 4 solde débiteur

	Montant 2022	Montant 2021
	Solde débiteur	Solde débiteur
Assurés	42 603	30 208
Intermédiaires d'assurance	1 948	1 280
Coassureurs	0	0
Réassureurs	9 043	5 082
Cédantes	0	0

1.7.4 Détail de la classe 4 solde créditeur

	Montant 2022	Montant 2021
	Solde créditeur	Solde créditeur
Assurés	42	6
Intermédiaires d'assurance	0	0
Coassureurs	0	0
Réassureurs	7 325	16 062
Cédantes	54 400	59 025

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation (en K€)

1.8.1 Créances envers entreprises liées et entreprises en lien de participation (art. 423-17 ANC 2015-11-26)

	BILAN 2022			BILAN 2021		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
A) Actif						
Capital souscrit non appelé						
Placements	426 563	2	426 565	422 443	2	422 445
Immobilier						
Actions autres titres rev. Var.	426 563	2	426 565	422 443	2	422 445
Oblig. Tcn autres titres rev. Fixe						
Prêts						
Dépôts autres d'établissements Crédit						
Autres placements						
Créances espèces chez cédants						
Placements contrats uni. Compte						
Parts réassureurs prov. Techniques	666 747		666 747	537 721		537 721
Primes non acquises (non vie)	20 936		20 936	19 215		19 215
Provisions Sinistres (non vie)	537 088		537 088	407 238		407 238
Participation bénéfiques et ristournes (vie)						
Participation bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisations						
Autres provisions techniques (vie)						
Autres provisions techniques (non vie)	108 723		108 723	111 268		111 268
Contrats en unités de compte						
Créances nées d'assurance directe	0		0	0		0
Dont sur preneurs d'assurance			0			0
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers	0		0	0		0
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
Dont sur preneurs d'assurance						
Dont sur intermédiaires d'assurance						
Dont autres tiers						
Créances nées d'opérations de réassurance	9 043		9 043	5 082		5 082
Débiteurs divers	16 279		16 279	14 274		14 274
Capital appelé non versé						
Comptes courants						
Inter. Et loyers acqu. Non echus						
Autres régularisation actif						
Total	1 118 632	2	1 118 634	979 520	2	979 522

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation - suite (en K€)

1.8.2 Dettes envers des entreprises liées et entreprises en lien de participation (art 423-17 ANC 2015-11-26)

	BILAN 2022			BILAN 2021		
	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total	Entreprise liées	Entreprises lien participation	Total
B) Passif						
Passifs subordonnés						
Provisions techniques brutes						
Primes non acquises	0		0	28		28
Provisions assurance vie						
Provisions sinistres (vie)						
Provisions sinistres (non vie)						
Part bénéfiques et ristournes (vie)						
Part bénéfiques et ristournes (non vie)						
Provisions d'égalisation	652		652	603		603
Autres provisions techniques (vie)			0			
Autres provisions techniques (non vie)			0			
Provisions contrats en unités de compte			0			
Dettes pour dépôts d'espèces reçues des cessionnaires			0			
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	0		0	0		0
Dont envers preneurs d'ass.			0			
Dont envers intermédiaires d'ass.			0			
Dont envers autres tiers	0		0	0		0
Dettes nées d'opérations de réassurance	61 726		61 726	75 087		75 087
Emprunts obligataires						
Dettes envers établissement de crédit						
Autres dettes	13	0	13	53		53
Compte de régularisation passif						
Total	62 391	0	62 391	75 771	0	75 771

1.8 Entreprises liées et entreprises en lien de participation - suite (en K€)

1.8.3 Engagements reçus et engagements donnés

	Montant des engagements à l'égard des dirigeants	Montant des engagements à l'égard des entreprises liées	Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	Total
1. Engagements reçus		0			0
2. Engagements donnés	0	5 000	0	18 241	23 241
2a Avals, cautions et garanties de crédit		0			0
2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente		0			0
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		0		18 241	18 241
2d Autres engagements donnés		5 000			5 000
3. Valeurs reçues en natissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		0			0
4. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		0			0
5. Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		0			0
6. Autres valeurs détenues pour compte de tiers		0			0

1.9 Variation des capitaux propres et montant des provisions

1.9.1 Variation des capitaux propres - Tableau des mouvements de réserves

	2021	Affectation du résultat 2021	Mouvement de la réserve de capitalisation	Imputation dépréciation durable	Mouvements de l'exercice	2022
Capital social	63 932				0	63 932
Primes liées au capital social	208 721					208 721
Réserve statutaire	173 193	3 333				176 526
Réserve spéciale PVL 15 %						
Fonds de solidarité statutaire						
Réserve de capitalisation	0		0			0
Réserves de réévaluation					0	
Ecart dû au changement de Méthode						
Subvention d'investissement						0
Report à nouveau	131 832	17 662	0		0	149 494
Résultat de l'exercice	22 223	-22 223			6 727	6 727
Total 1 Capitaux propres	599 901	-1 228	0	0	6 727	605 400
Distribution		1 228				

1.9.2 Provisions pour risques et charges

	2022	2021	Variations
Provisions pour risques financiers	68	68	0
Provisions pour engagements sociaux	5 190	8 378	-3 188
Provisions pour impôts	0	0	0
Provisions autres	351	326	25
Total	5 609	8 772	-3 163

2.1 Ventilation des produits et des charges de placements (en K€)

2.1.1. Ventilation des charges de placements (II-9 ou III5)

	Exercice 2022				Exercice 2021			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	0	0	1 108	1 108	0	0	1 520	1 520
Autres charges de placements	4	0	5 485	5 489	756	0	1 498	2 254
Pertes provenant de la réalisation des placements	0	0	1 873	1 873	1 473	0	3 311	4 785
Total 5 Charges de placements	4	0	8 466	8 470	2 229	0	6 329	8 559

2.1.2. Ventilation des produits de placements (II-2 ou III3)

	Exercice 2022				Exercice 2021			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des placements	1 926	12	11 052	12 989	1 904	13	10 201	12 118
Revenus des participations	1 617	0	0	1 617	1 636	0	0	1 636
Revenus des placements immobiliers	309	12	2 265	2 586	268	13	2 311	2 592
Revenus des autres placements	0	0	8 787	8 787	0	0	7 890	7 890
Autres revenus financiers	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres produits des placements	338	0	2 296	2 634	4 655	0	10 039	14 694
Profits provenant de la réalisation des placements	0	0	9 852	9 852	2 065	0	7 148	9 213
Total 3 Produits des placements	2 264	12	23 200	25 475	8 624	13	27 388	36 025

2.1.3. Ventilation des produits et des charges de placements

	Exercice 2022				Exercice 2021			
	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de participation	Autres origines	Total
Produits des placements	2 264	12	23 200	25 475	8 624	13	27 388	36 025
Charges des placements	4	0	8 466	8 470	2 229	0	6 329	8 559
Résultat des placements	2 260	12	14 734	17 006	6 395	13	21 059	27 467

2.2 Informations sur différentes charges (en K€)

2.2.1 Ventilation des charges de personnel

Libellé	2022	2021	2020
Salaires	61 745	65 314	64 315
Pensions de retraite			
Charges Sociales	25 091	26 079	26 030
Autres	-1 881	-718	-1 732
Total	84 955	90 675	88 613

2.2.2 Commissions de l'assurance directe

Libellé	2022	2021	2020
Commissions d'acquisition	3 609	3 484	3 206
Commissions d'administration	0	0	0
Commissions sur sinistres			
Total	3 609	3 484	3 206

2.3 Affectation du résultat

Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellé	2022	2021
Report à nouveau précédent débiteur	0	0
Perte de l'exercice	0	0
Rémunération des certificats mutualistes	1 882	1 228
Affectation aux réserves pour plus-values	0	0
Affectation aux autres réserves	1 009	3 333
Affectation au fonds de secours des caisses locales	183	0
Autres répartitions	0	0
Affectation au compte du siège social	0	0
Report à nouveau	153 802	149 494
Total	156 876	154 055

Proposition d'affectation du résultat

Libellé	2022	2021
Report à nouveau précédent créateur	149 494	131 832
Bénéfice de l'exercice	6 727	22 223
Prélèvements sur réserves	0	0
Prélèvement sur compte du siège social	0	0
Report à nouveau	0	0
Report à nouveau	156 221	154 055

2.4 Informations diverses (en K€)

2.4.1 Ventilation des primes brutes émises

Libellé	2022	2021	2020
Primes brutes émises hors taxes	600 719	578 786	552 864
Primes brutes émises hors taxes directe zone euro (hors France)	0	0	0
Primes brutes émises hors taxes directe hors zone euro	0	0	0

2.4.2 Résultat des 3 derniers exercices

Libellé	2022	2021	2020
Résultat avant IS, participation et dotation aux amortissements et provisions	11 330	12 563	19 203
Amortissements et provisions	5 364	-11 778	9 219
Impôt sur les sociétés	-762	2 118	1 408
Résultat net comptable	6 728	22 223	8 576

2.4.3 Personnel

Libellé	2022		2021	
	Personnel commercial	Autre personnel	Personnel commercial	Autre personnel
A) Effectif moyen du personnel				
Direction	2	6	3	6
Cadres	177	286	184	284
Non cadres	624	404	607	376
Total	803	696	794	666

2.4.4 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction (art. 423-40 ANC 2015-11-26)

Libellé	2022			2021		
	membres des Organes			membres des Organes		
	d'Administrat.	de Direction	de Surveillance	d'Administrat.	de Direction	de Surveillance
Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :						
Rémunérations allouées dans l'exercice	249	1 589		239	1 825	
Dont salaires versés au titre de mises à disposition (mutuelles)	0	0		0	0	
Engagements de retraite à l'égard des membres ou des anciens membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	529	372		550	406	
Avances et crédits pendant l'exercice	0	0		0	0	
Autres engagements pris	0	0		0	0	
Remboursement de frais	84	14		56	10	
Nombre de membres bénéficiaires	11	8		11	8	

2.4.5 Autres Produits non techniques (art. 423-35 ANC 2015-11-26)

Libellé	2022	2021
Commissions & subvention diverses	2 026	1 881
Commissions & subvention Groupama Banque	652	854
Produits / cessions immobilisations	0	237
Travaux en gestion de patrimoine	61	60
Reprise non tech. à la réserve de capitalisation	0	0
Total	2 739	3 032

2.4.6 Autres Charges non techniques (art. 423-35 ANC 2015-11-26)

Libellé	2022	2021
VNC / Cessions immobilisations corporelles	-21	-239
Autres charges non techniques réparties	-3 910	-1 991
Taxes sur les excédents de provisions de sinistres	-928	-2 177
Dotation non technique à réserve de capitalisation	0	0
Total	-4 859	-4 407

2.5 Informations sur les sinistres (en K€)

2.5.1 Liquidation des provisions de sinistres

Libellé	2022	2021
Provisions pour risques en cours	9 219	57
Prévisions de recours à encaisser	23 962	23 751
Provisions pour sinistres à l'ouverture	759 786	754 481
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs	181 045	185 646
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs	525 628	486 068
Boni / Mali	53 112	82 766

2.5.2 Évolution des primes acquises et de sinistres

Libellé	Exercice de survenance				
	2018	2019	2020	2021	2022
Exercice N-2					
Règlements	199 429	181 923	99 038	0	0
Provisions	78 868	47 838	150 493	0	0
Total des sinistres (S)	278 297	229 761	249 530	0	0
Primes acquise (P)	344 383	357 397	366 554	0	0
S/P	80,81%	64,29%	68,07%	0,00%	0,00%
Exercice N-1					
Règlements	205 555	198 629	172 345	97 270	0
Provisions	77 086	34 876	43 166	196 908	0
Total des sinistres (S)	282 642	233 505	215 511	294 178	0
Primes acquise (P)	344 320	357 356	367 127	385 416	0
S/P	82,09%	65,34%	58,70%	76,33%	0,00%
Exercice N					
Règlements	211 725	205 610	179 376	185 812	171 599
Provisions	57 957	27 496	37 856	90 813	309 645
Total des sinistres (S)	269 682	233 106	217 232	276 625	481 244
Primes acquise (P)	344 299	357 444	366 917	386 193	399 455
S/P	78,33%	65,21%	59,20%	71,63%	120,48%

2.5 Informations sur les sinistres - suite (en K€)

2.5.3 Résultat technique par catégorie

	Dom. corporels con. indiv. (Cat. 20)	Dom. corporels con. collectifs (Cat. 21)	Automobile R.C (Cat. 22)	Automobile dommages (Cat. 23)	Automobile TOTAL (Cat. 22-23)	Dom. Aux biens particuliers (Cat. 24)	Dom. aux biens professionnels (Cat. 25)
	1	2	3	4	5	6	7
1a. Primes	168 211	21 369	73 084	100 769	173 853	78 125	42 267
1b. Variation des Primes non Acquises	2 122	0	915	902	1 817	862	364
Total 1	166 089	21 369	72 169	99 867	172 036	77 263	41 903
2a. Prestations et frais payés	120 922	16 622	40 916	80 985	121 901	71 312	31 169
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-5 691	237	-12 595	21 568	8 973	46 463	71 825
2. Charges des prestations	115 231	16 859	28 321	102 553	130 874	117 775	102 994
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	50 858	4 510	43 848	-2 686	41 162	-40 512	-61 091
5. Frais d'acquisition	26 655	3 359	11 658	16 100	27 758	12 468	6 740
6. Autres charges de gestion nette	3 174	398	1 344	1 946	3 289	1 477	776
B CHARGES D'ACQUISITION	29 829	3 757	13 002	18 046	31 047	13 945	7 516
7. Produits des placements	2 356	134	798	492	1 290	919	956
8. Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	2 356	134	798	492	1 290	919	956
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	43 546	5 284	28 208	39 206	67 414	32 558	17 260
10. Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0	0	0
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	30 279	3 695	14 405	28 313	42 718	33 866	14 023
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0	0	0
11b. Part des réassureurs dans les charges des provi- sions pour prestations à payer	-3 226	148	-24 384	19 827	-4 557	39 646	65 133
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0	0	0
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultat	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs	4 585	513	3 984	5 513	9 496	4 265	2 252
D SOLDE DE REASSURANCE	-11 909	-928	-34 203	14 447	-19 757	45 219	64 148
RESULTAT TECHNIQUE	11 476	-41	-2 559	-5 793	-8 352	-8 319	-3 503
HORS-COMPTE							
14. Provisions pour PNA (Clôture)	18 019	1	11 420	13 051	24 471	12 198	4 656
15. Provisions pour PNA (ouverture)	15 897	2	10 505	12 149	22 655	11 335	4 292
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	92 471	9 105	354 223	45 148	399 371	99 844	140 659
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	98 896	9 037	359 178	24 100	383 278	55 919	73 096
18. Autres provisions techniques (Clôture)	93 273	1 411	69 148	1 912	71 060	3 575	5 359
19. Autres provisions techniques (ouverture)	92 538	1 242	76 789	1 391	78 180	1 038	1 096

2.5 Informations sur les sinistres - suite (en K€)

Résultat technique par catégorie (suite)							
	Dom. aux biens agricoles (Cat. 26)	Dom. aux biens récapitulat. (Cat. 24-26)	Catastrophes naturelles (Cat. 27)	R.C générale (Cat. 28)	Protection juridique (Cat. 29)	Assistance (Cat. 30)	Perte pécun. diverses (Cat. 31)
	8	9	10	11	12	13	14
1a. Primes	58 867	179 259	15 504	1 834	13 216	14 643	462
1b. Variation des Primes non Acquises	136	1 363	146	15	147	156	4
Total 1	58 731	177 896	15 358	1 819	13 069	14 487	458
2a. Prestations et frais payés	63 795	166 276	6 249	618	4 350	7 234	19
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	13 828	132 116	11 786	-517	210	698	44
2. Charges des prestations	77 623	298 392	18 035	101	4 560	7 932	63
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	-18 892	-120 496	-2 677	1 718	8 509	6 555	395
5. Frais d'acquisition	9 296	28 504	2 471	230	2 106	2 333	54
6. Autres charges de gestion nette	1 125	3 378	293	27	244	282	7
B CHARGES D'ACQUISITION	10 421	31 882	2 764	257	2 350	2 615	61
7. Produits des placements	557	2 432	98	25	74	-7	1
8. Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	557	2 432	98	25	74	-7	1
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	33 337	83 155	10 980	735	5 131	13 419	216
10. Part des organismes dispensés d'agément dans les primes acquises	0	0	0	0	0	0	0
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	39 064	86 952	4 827	204	1 385	6 924	48
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0	0	0
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	17 012	121 791	12 963	-176	73	682	44
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0	0	0
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultat	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs	3 944	10 462	719	107	721	1 449	32
D SOLDE DE REASSURANCE	26 683	136 050	7 529	-600	-2 952	-4 364	-92
RESULTAT TECHNIQUE	-2 073	-13 896	2 186	886	3 281	-431	243
HORS-COMPTÉ							
14. Provisions pour PNA (Clôture)	992	17 846	1 789	254	1 831	2 367	19
15. Provisions pour PNA (ouverture)	856	16 484	1 643	239	1 684	2 211	15
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	59 692	300 195	42 004	1 352	3 696	2 438	113
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	45 057	174 071	28 423	1 869	3 486	1 740	69
18. Autres provisions techniques (Clôture)	4 569	13 502	98	0	0	0	0
19. Autres provisions techniques (ouverture)	5 376	7 510	1 893	0	0	0	0

2.5 Informations sur les sinistres - suite (en K€)

Résultat technique par catégorie (suite)							
	Transports (Cat. 34)	Construction dommages (Cat. 35)	Construction resp.civile (Cat. 36)	Crédit (Cat. 37)	Cautions (Cat. 38)	Acceptation (non-Vie) (Cat. 39)	Total
	15	16	17	18	19	20	21
1a. Primes	1 137	533	3 265	0	0	13 177	606 464
1b. Variation des Primes non Acquisées	4	0	0	0	0	-28	5 745
Total 1	1 133	533	3 265	0	0	13 205	600 719
2a. Prestations et frais payés	198	455	1 465	0	0	6 735	453 044
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-31	-1 249	-319	0	0	4 858	151 115
2. Charges des prestations	167	-794	1 146	0	0	11 593	604 159
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	966	1 327	2 119	0	0	1 612	-3 440
5. Frais d'acquisition	181	74	520	0	0	965	95 210
6. Autres charges de gestion nette	21	9	62	0	0	965	12 148
B CHARGES D'ACQUISITION	202	83	582	0	0	1 930	107 358
7. Produits des placements	3	61	254	0	0	705	7 424
8. Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	3	61	254	0	0	705	7 424
9. Part des réassureurs dans les primes acquises	447	174	1 063	0	0	0	231 562
10. Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0	0	0
10b. Part des réassureurs dans les prestations payées	63	116	425	0	0	0	177 635
11. Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0	0	0
11b. Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-9	-342	-87	0	0	0	127 305
12. Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0	0	0
12b. Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
13. Commissions reçues des réassureurs	63	29	180	0	0	0	28 358
D SOLDE DE REASSURANCE	-330	-371	-545	0	0	0	101 736
RESULTAT TECHNIQUE	437	934	1 246	0	0	387	-1 638
HORS-COMPTES							
14. Provisions pour PNA (Clôture)	50	0	0	0	0	0	66 648
15. Provisions pour PNA (ouverture)	46	0	0	0	0	28	60 903
16. Provisions pour sinistres à payer (clôture)	146	3 722	19 784	0	0	38 475	912 872
17. Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	177	4 971	20 103	0	0	33 665	759 786
18. Autres provisions techniques (Clôture)	0	0	0	0	0	652	179 995
19. Autres provisions techniques (ouverture)	0	0	0	0	0	603	181 966

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Groupama Centre-Atlantique relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles

• Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 417,8 M€, soit 22% du total actif.

Comme indiqué en note 2.1 de la partie « Placements » de l'annexe aux comptes, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur une valorisation des actifs détenus par cette dernière, sur une valorisation de son activité de réassurance et sur la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.

Compte tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de votre caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré leur valorisation comme un point clé de notre audit.

• Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ;
- Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation ;
- Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ;
- Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ;
- Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ;
- Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ;
- Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuaire.
- Enfin, nous avons vérifié que la note 2.1 de la partie « Placements » de l'annexe donnait une information appropriée.

Evaluation des provisions pour sinistres non-vie

• Risque identifié

Les provisions techniques pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 912,9 M€, représentent un des postes les plus importants du passif.

Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.

L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la note « Opérations techniques » de l'annexe.

Elle requiert l'exercice du jugement de la Direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.

Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues.

Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la Direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

• Notre réponse

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres, notre approche d'audit s'est basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ;
- Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ;
- Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse, retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ;
- Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ;
- Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.

Enfin, nous avons vérifié que la note « Opérations techniques » de l'annexe donnait une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière

et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre caisse considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de Groupama Centre-Atlantique par votre Assemblée générale du 9 avril 2021.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Mazars était dans la 2^{ième} année de sa mission

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est

prévu de liquider la caisse ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre caisse.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la caisse à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements

ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie, le 3 avril 2023

Le Commissaire aux comptes
MAZARS

Julie MALLET

Eric GONZALEZ

Rapport spécial du commissaire aux comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de Groupama Centre-Atlantique

A l'Assemblée Générale de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse, nous vous présentons en application de l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la caisse par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le Président de votre conseil d'administration nous a communiqué la liste de ces contrats d'assurance, en nous indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à prendre connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et à analyser les caractéristiques des contrats sous-

crits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

Caractéristiques des contrats souscrits

Les salariés élus en qualité d'administrateurs par le personnel salarié en application de l'article L.322-26-2 du Code des assurances et le Directeur Général bénéficient, au même titre que d'autres salariés en activité, d'une tarification préférentielle pour les risques non professionnels de la cellule familiale (c'est-à-dire le salarié, son conjoint et ses enfants à charge) à l'exclusion de la garantie CMC couverte par ailleurs, dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.

Courbevoie, le 3 avril 2023

Le Commissaire aux comptes
MAZARS

Julie MALLET

Eric GONZALEZ

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, de statuer sur toutes les conventions autorisées au terme dudit article.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du Code des assurances.

Courbevoie, le 3 avril 2023

Le Commissaire aux comptes
MAZARS

Julie MALLET

Eric GONZALEZ

Rapport du commissaire aux comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes de la caisse de réassurance mutuelle agricole au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre caisse et en application de l'article L. 322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Cette autorisation de rachat de certificats mutualistes a été décidée par votre Assemblée Générale du 5 mai 2022, en complément de celle décidée précédemment par votre Assemblée Générale du 9 avril 2021, dans le cadre du programme annuel de rachats dans la limite de 10% des certificats mutualistes émis.

Il nous appartient de vous faire connaître notre appréciation sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions des rachats et utilisations des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par les Assemblées Générales du 5 mai 2022 et du 9 avril 2021.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos.

Courbevoie, le 3 avril 2023

Le Commissaire aux comptes
MAZARS

Julie MALLET

Eric GONZALEZ

RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports d'activité, financier et moral du Conseil d'administration et le rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes relatifs aux comptes de l'exercice 2022, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés et donne au Conseil d'administration quitus de sa gestion.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide, conformément à l'article 17 des statuts, d'affecter le résultat de l'exercice 2022, qui s'élève à 6 727 543,96 euros, de la façon suivante :

- Affectation aux réserves statutaires :
 - 672 754,40 euros à la réserve complémentaire,
 - 336 377,20 euros à la réserve pour éventualité diverses,
- Autres affectations :
 - 1 882 469,66 euros à la rémunération des Certificats mutualistes, ce qui représente un rendement brut annuel, avant prélèvements sociaux et impôts, de 3,10%,
 - 183 425,74 euros à la réserve du fonds de secours des caisses locales,
 - Le solde, soit 3 652 516,96 euros étant reporté en à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que les titulaires de certificats mutualistes qui en ont fait la demande recevront le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux certificats mutualistes selon les modalités mentionnées dans le prospectus d'offre au public ou la Notice d'Information

TROISIÈME RÉSOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux comptes sur les conventions autorisées, visées à l'article R 322-57-1 du Code des assurances, d'une part, et prévues à l'article R 322-57-IV-2° du Code des assurances d'autre part, l'Assemblée générale en approuve les termes.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, renouvelle pour une période de six ans, le mandat des administrateurs désignés par le tirage de la série sortante, à savoir :

- Charente : Walter GUINTARD, Président de la Caisse Locale de JARNAC (16)
Dordogne : Richard SALLES, Président de la Caisse Locale de PAYS VERNOIS (24)
Deux-Sèvres : Claude DEVAUD, Président de la Caisse Locale de BRESSUIRE (79)
Vendée : Noël RAMBAUD, Président de la Caisse Locale de CHANTONNAY (85)
Vienne : Valérie LIVOLSI, Présidente de la Caisse Locale de 3C en civraisien (86)

Haute-Vienne : Nicolas COUDERT, Président de la Caisse locale de AIXE SUR VIENNE CHALUS (87)

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Résolution d'autorisation du programme annuel de rachats 2024.

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de : l'émission de 45 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 20 avril 2016, l'émission de 15,6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 6 avril 2018, l'émission de 22,8 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 26 avril 2019, l'émission de 6 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 21 avril 2020, l'émission de 5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 9 avril 2021, l'émission de 5 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 5 mai 2022 ceci en application du programme de rachats de l'année 2024 ci-après arrêté :

1- Objectif du programme de rachats 2024

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale sont annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

Les certificats mutualistes rachetés et auto-détenus pourront ainsi être conservés, cédés, ou annulés par la Caisse.

2- Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2024 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés en vue d'une détention par l'émetteur au titre de 2024 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2024 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2024 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2024 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés en vue d'une détention de certificats mutualistes par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10% du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'Assemblée générale

autorise en outre le Conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de 10% du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10% ne soit pas dépassée.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2024, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2024 sera de 0 point, étant précisé que ce taux est estimé à 317,7 % avant rachat.

3- Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2024, pour les rachats au titre de l'année 2024.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

4- Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2024 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5- Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2024 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2024 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2025 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2024.

6- Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2024 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2024, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2024 comme suit :

- au 30 juin 2024 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2024 ; et
- au 31 décembre 2024 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2025.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires.



Groupama
CENTRE-ATLANTIQUE



Siège social : 1, avenue de Limoges - CS 60001 - 79044 Niort Cedex 9

SIRET 381 043 686 00017 - APE 6512 Z - Entreprise régie par le Code des assurances

Mise en page et impression Groupama Centre-Atlantique Mars 2023 - © Photos : Eric Chauvet.

